

La représentation des groupes ethniques et des minorités visibles au niveau municipal : candidats et élus

Carolle Simard
Université du Québec à Montréal

Rapport de recherche
Remis au Conseil des relations interculturelles

Mai 2001

Ce projet a été réalisé grâce au soutien financier du Conseil des relations interculturelles du Québec. Les idées exprimées sont celles de l'auteur et ne représentent pas le point de vue officiel du Conseil.

Dépôt légal – 4e trimestre 2001
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-9806166-9-9
Carolle Simard
Immigration et métropoles

SOMMAIRE

Dans le présent document, on examine la composition ethnoculturelle de 16 conseils municipaux, la plupart d'entre eux (11/16) administrant des villes localisées dans la grande région métropolitaine de recensement de Montréal. Les autres conseils municipaux de l'étude (5/16) gèrent des municipalités moyennes; elles sont situées à l'extérieur de la zone montréalaise et sont considérées comme des capitales régionales. L'étude concerne également les candidats ayant brigué les suffrages lors des dernières élections municipales qui se sont déroulé entre 1997 et 1999. L'analyse s'effectue aussi en regard des partis politiques, lorsqu'ils existent, du sexe, de la taille des unités électorales, de la concentration résidentielle des groupes ethniques et de leur poids démographique.

Étant donné que les acteurs politiques locaux sont de plus en plus appelés à arbitrer les conflits relatifs à la gestion de la diversité ethnoculturelle, l'examen de la composition ethnoculturelle des conseils municipaux devient de plus en plus urgent. Voilà pourquoi on reprend, tant pour les candidats que pour les élus, la distinction entre groupes ethniques et minorités visibles. En fait, en distinguant les deux groupes et en comparant leur taux de présence en politique avec leur part respective dans la population, il est possible de mesurer l'ampleur de leur sous-représentation et, par ricochet, d'en déduire s'ils sont l'objet de discrimination systémique.

Afin de faciliter la compréhension des informations relatives aux candidats et aux élus, nous avons regroupé les données qui les concernent dans des tableaux récapitulatifs, accompagnés de commentaires explicatifs.

De manière non ambiguë, notre recherche met en lumière que la représentation des groupes ethniques minoritaires au niveau municipal n'est pas proportionnelle à la population ethnique totale. Quoique certaines villes affichent des taux de présence des candidats et des élus supérieurs à la proportion des groupes ethniques dans la population, notre examen permet de constater que l'objectif d'une représentation proportionnelle demeure un objectif à atteindre dans plusieurs villes, notamment dans celles situées à l'extérieur de la zone métropolitaine. Dans tous les cas, l'inadéquation entre la proportion des candidats et des élus appartenant aux groupes des minorités visibles et la proportion des minorités visibles dans la population demeure très importante. Pour leur part, les femmes des groupes minoritaires et majoritaires témoignent de taux de succès moindres que ceux des hommes, exception faite des femmes des minorités visibles. En dépit de la faiblesse du nombre, il faut tout de même souligner que les femmes des minorités ethniques réussissent à se faire élire davantage que celles de l'ensemble de l'étude.

Étant donné que les personnes des groupes ethniques minoritaires, plus particulièrement les membres des minorités visibles, ne sont pas adéquatement représentés, même au niveau municipal, palier censé être, on le souligne, d'accès plus facile et moins exclusif que les autres, on traite finalement des conditions en vertu desquelles l'idée d'accorder des droits de minorités susceptibles de favoriser une présence paritaire de ces derniers groupes est envisageable.

Table des matières

<i>Sommaire</i>	<i>i</i>
<i>Liste des tableaux</i>	<i>iv</i>
INTRODUCTION	1
1. LA REPRÉSENTATION DES GROUPES ETHNIQUES : DÉBATS EN COURS	2
A. L'ETHNICITÉ.....	2
B. LA REPRÉSENTATION POLITIQUE.....	3
2. LA REPRÉSENTATION POLITIQUE DES GROUPES ETHNIQUES AU NIVEAU MUNICIPAL	9
A. L'ENQUÊTE.....	14
1. <i>La méthodologie</i>	14
2. <i>Les règles électorales municipales</i>	16
3. <i>Les principales suppositions</i>	17
B. LE PROFIL DES CANDIDATS.....	19
1. <i>Les hommes et les femmes</i>	19
2. <i>Le portrait ethnique</i>	23
3. <i>La présence des hommes et des femmes parmi les candidatures ethniques</i>	31
4. <i>Les candidatures ethniques selon les partis politiques</i>	32
C. LE PROFIL DES ÉLUS.....	36
1. <i>Les hommes et les femmes</i>	36
2. <i>Le portrait ethnique</i>	41
3. <i>La présence des hommes et des femmes chez les élus ethniques</i>	49
4. <i>Les élus ethniques selon les partis politiques</i>	51
3. DE QUELQUES PERSPECTIVES	54
A. L'IDENTITÉ ETHNIQUE.....	55
1. <i>L'intégration politique</i>	56
2. <i>Les aspects partisans</i>	57
B. LA REPRÉSENTATION GÉNÉRALE/LA REPRÉSENTATION SPÉCIFIQUE.....	60
CONCLUSION	64

Liste des tableaux

1 - Les villes de l'étude : caractéristiques démographiques et politiques	11
2 - Les candidats et les candidates aux élections municipales dans les villes de l'étude - Élections 1997 - 1999	20
3 - Candidatures féminines selon les partis politiques ayant remporté le plus grand nombre de districts électoraux à Laval, Montréal et Québec.....	22
4 - Atteinte de l'objectif d'une représentation proportionnelle des candidates dans les villes de l'étude Élections 1997-1999	22
5 - Estimation des candidats issus des groupes ethniques minoritaires dans les villes de l'étude - Élections 1997-1999	24
6 - Atteinte de l'objectif d'une représentation proportionnelle des candidats des groupes ethniques minoritaires, dans les villes de l'étude - Élections 1997-1999.....	25
7 - Communautés d'origine européenne ayant présenté le plus grand nombre de candidats	26
8 - Estimation des candidats issus des minorités visibles dans les villes de l'étude - Élections 1997-1999	27
9 - Atteinte de l'objectif d'une représentation proportionnelle des candidats issus des minorités visibles dans les villes de l'étude - Élections 1997-1999	28
10 - Répartition des hommes et des femmes parmi les candidats issus des groupes ethniques et des minorités visibles dans les villes de l'étude - Élections 1997-1999	32
11 - Les candidats des groupes ethniques selon les partis	34
12 - Les candidats des minorités visibles selon les partis	34
13 - Tableau synthétique des candidats dans les villes de l'étude -Élections 1997-1999.....	35
14 - Les élus et les élues aux élections municipales dans les villes de l'étude - Élections 1977-1999.....	37
15 - Atteinte de l'objectif d'une représentation proportionnelle des élues dans les villes de l'étude - Élections 1997-1999	38
16 - Taux de succès des élues dans les villes de l'étude - Élections 1997-1999	39
17 - Les femmes élues : au pouvoir ou dans l'opposition	40
18 - Estimation des élus issus des groupes ethniques minoritaires dans les villes de l'étude -Élections 1997-1999	41
19 - Atteinte de l'objectif d'une représentation proportionnelle des élus des groupes ethniques minoritaires dans les villes de l'étude - Élections 1997-1999.....	43
20 - Taux de succès des élus issus des groupes ethniques minoritaires dans les villes de l'étude - Élections 1997-1999	44
21 - Communautés dont sont issus les élus ethniques et les minorités visibles.....	45
22 - Estimation des élus issus des minorités visibles dans les villes de l'étude - Élections 1997-1999 ..	46
23 - Atteinte de l'objectif d'une représentation proportionnelle des élus issus des minorités visibles dans les villes de l'étude - Élections 1997-1999	46
24 - Taux de succès des élus issus des minorités visibles dans les villes de l'étude - Élections 1997-1999	47
25 - Taux de succès des hommes et des femmes dans les villes de l'étude - Élections 1997-1999.....	49
26 - Répartition des hommes et des femmes parmi les élus des groupes ethniques et des minorités visibles dans les villes de l'étude - Élections 1997-1999	50
27 - Tableau synthétique des élus dans les villes de l'étude - Élections 1997-1999	52
28 - Tableau synthétique relatif aux taux de succès des élus dans les villes de l'étude - Élections 1997-1999	52

INTRODUCTION

Selon le Conseil des relations interculturelles du Québec « l'ampleur de la sous-représentation des minorités est telle qu'elle constitue un problème majeur de notre système démocratique ¹. » En dépit de la complexité de la représentation démocratique telle que pratiquée dans nos sociétés, un tel constat vient rappeler l'urgence d'examiner les facteurs ayant contribué à exclure de la vie politique des groupes au simple motif qu'ils présentent des caractéristiques de sexe, d'origine ethnique, d'âge, de religion et de classe sociale différentes de celles de la majorité.

Les institutions parlementaires étant au cœur de notre système démocratique, on s'attend à ce qu'elles reflètent un tant soit peu la même diversité que celle présente au sein de la société dans son ensemble. L'idée de représentation proportionnelle des divers groupes ethniques peut servir d'élément de référence permettant d'évaluer, non pas les résultats d'une politique de redistribution des postes électifs par ailleurs difficile à implanter, mais plutôt les principes guidant les dirigeants politiques relativement à la composition des instances de représentation; de surcroît, une telle idée agit comme un révélateur de l'ouverture et de la sensibilité témoignées face à la diversité ethnoculturelle. Sans être une panacée, la représentation statistique est donc importante : en permettant la défense des intérêts des minorités, elle répond à leurs aspirations d'être adéquatement représentées. En outre, elle garantit une prise en compte politique de la réalité ethnique dans toutes ses composantes, tant structurelles et subjectives que situationnelles.

D'après le Conseil des relations interculturelles, « les groupes minoritaires ne sont pas représentés politiquement selon leur poids démographique »; en outre, « les groupes minoritaires souhaiteraient davantage être représentés dans les postes de pouvoir, soit à titre de citoyen comme les autres soit pour y défendre les intérêts d'un groupe de référence ². » À partir de ces propositions de départ, le Conseil veut examiner d'un peu plus près comment, dans la sphère politique, on prend en compte la diversité. Grandement préoccupé par le déficit démocratique affligeant nos institutions représentatives, le Conseil entend attirer l'attention sur les processus permettant aux groupes minoritaires d'accéder aux postes de pouvoir. Une des façons d'y arriver consiste à analyser la représentation de la diversité dans les instances parlementaires. Un moyen, parmi d'autres, croit-on, de valoriser la citoyenneté comme principe d'intégration.

Ce rapport porte sur la représentation de la diversité au sein des conseils municipaux dans onze villes de la région métropolitaine de Montréal. La représentation statistique des conseils municipaux de cinq villes moyennes localisées à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal est également examinée. De plus, pour toutes les villes de l'étude, nous dressons un portrait

¹. Conseil des relations interculturelles, *Pouvoir politique et représentation de la diversité*, Document de travail, avril 2000, p. 1.

². *Ibid.*, p. 3 et 4.

ethnoculturel des candidats ayant brigué les suffrages lors des dernières élections municipales³. Finalement, on discute des facteurs susceptibles de favoriser une augmentation de l'engagement et de la participation politiques des groupes ethniques minoritaires. Auparavant, on décrit la démarche suivie et on s'interroge sur les difficultés méthodologiques qui caractérisent ce genre de travail.

L'étude des principaux débats entourant la participation des groupes qui, historiquement, témoignent d'une faible présence dans le système politique précède la présentation des résultats. Étant donné l'augmentation du nombre de personnes appartenant à des groupes ethnoculturels et de leur part dans l'ensemble de la population, l'analyse vise à faire le point sur la situation actuelle de leur représentation au niveau municipal. Peu d'études ont tenté d'en mesurer l'évolution au Québec et d'en dégager les facteurs explicatifs. Le manque de données à ce sujet témoigne d'une absence de préoccupations à l'égard de l'importance d'une représentation équitable des groupes minoritaires dans les instances parlementaires et représentatives.

1. LA REPRÉSENTATION DES GROUPES ETHNIQUES : DÉBATS EN COURS

Dans ce qui suit, une fois précisé le concept d'ethnicité, nous présentons une brève revue des études portant sur la diversité ethnique dans la sphère politique. Le portrait dressé ne se veut nullement exhaustif; de même, nous n'entendons pas davantage proposer une nouvelle définition du concept d'ethnicité.

A. *L'ethnicité*

Selon Marco Martiniello, « l'ethnicité constitue une des formes de différenciation sociale et politique d'une part, et d'inégalité structurelle, d'autre part, dans la plupart des sociétés contemporaines⁴. » Outre des critères physiques et culturels, l'ethnicité renvoie à la formation de groupes sociaux, pourvu qu'ils aient des interactions régulières. Pour Isajiw⁵, il existe deux types de groupes ethniques : les groupes minoritaires et les groupes majoritaires; une telle classification n'est pas fondée sur le nombre mais sur la « domination » existant dans les principales institutions de la société. Vincent Geisser⁶, pour sa part, insiste sur le fait qu'un groupe ethnique minoritaire se retrouve généralement dans une situation sociale défavorable, parce qu'il manque de « ressources sociales, économiques et politiques. » Les groupes ethniques, insiste

3. Pour connaître la liste des villes de l'enquête ainsi que la date des dernières élections municipales, voir le tableau 1.

4. Marco Martiniello, *L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines*, Paris, PUF, collection Que Sais-je ? no 2997, 1995, p. 18.

5. Wsevolod W. Isajiw, « Multiculturalism and the Integration of the Canadian Community », *Perspectives/Opinions, Canadian Ethnic Studies*, vol. 15, no 2, 1983, p. 107-117.

6. Vincent Geisser, « Les élites politiques françaises d'origine maghrébine à la conquête d'une légitimité », *Hérodote*, no 80, janvier-mars 1996, p. 104-129.

Barth⁷, renvoient à des questions d'organisation sociale. Selon cet auteur, la prise en compte de l'ethnicité passe nécessairement par l'étude des relations ethniques. Juteau⁸ ne dit pas autre chose lorsqu'elle propose l'examen des « rapports sociaux ethniques » qui sont, précise-t-elle, fondés sur l'existence de « groupes socialement construits⁹. » Cela étant, l'ensemble des événements composant la vie des groupes ethniques repose partiellement sur la croyance en cette destinée et, insiste Crowley¹⁰, le fait d'y croire n'est pas totalement arbitraire. Crowley rejoint Juteau en soutenant que ce sont les processus sociaux qui permettent de distinguer entre eux les groupes ethniques. Toutefois, il rappelle que ces derniers présentent des niveaux de fermeture variables, qu'il attribue plus encore à des facteurs sociaux que biologiques.

Crowley croit que dans les pays démocratiques, certains groupes affichant des caractéristiques ethniques et culturelles spécifiques, courent davantage le risque d'être marginalisés. Un tel processus de marginalisation prend forme notamment au niveau politique et renvoie au problème de la représentation politique de ces groupes.

B. La représentation politique

Pour Stasiulis et Abu-Laban¹¹, la représentation politique des groupes, qu'ils soient majoritaires ou minoritaires, concerne tant la représentation du groupe par ses membres que la défense de ses intérêts politiques. Selon les auteurs, les élus d'un groupe ne vont pas nécessairement promouvoir les intérêts de l'ensemble dont ils sont issus; en revanche, elles estiment que la formulation de politiques concernant ce groupe s'en trouvera facilitée¹². En outre, elles croient que la présence de représentants des groupes minoritaires dans les parlements a des effets positifs, notamment la sensibilisation des élus à l'égard des difficultés que vivent les groupes minoritaires telles que la discrimination systémique, l'existence de disparités socio-économiques, les attitudes des partis politiques et leurs pratiques, les manières dont se comporte la population en général.

⁷. Fredrik Barth (dir.), *Ethnic Groups and Boundaries : The Social Organization of Culture Differences*, London and Oslo, Allen & Unwin and Forgalet, 1969.

⁸. Danielle Juteau, *L'ethnicité et ses frontières*, Montréal, PUM, 1999.

⁹. *Ibid.*, p. 120.

¹⁰. John Crowley, « The Political Participation of Ethnic Minorities », *International Political Science Review* (2001), Vol. 22, No. 1, p. 99-121.

¹¹. Daiva K. Stasiulis et Yasmeen Abu-Laban, « Partis et partis pris - La représentation des groupes ethniques en politique canadienne » dans Kathy Megyery (dir.), *Minorités visibles, communautés ethnoculturelles et politique canadienne La question de l'accessibilité*, Vol. 7, Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Toronto, Dundurn Press, 1991, p. 3-110.

¹². Lynda Erickson, « Might More Women Make a Difference ? Gender, Party and Ideology among Canada's Parliamentary Candidates », *Revue canadienne de science politique*, Vol. XXX, no 4, 1997, p. 663-688; Chantal Maillé, « Vers un nouveau pouvoir : les femmes en politique au Canada », Document de recherche préparé pour le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, Ottawa, 1990.

Les travaux d'Anwar¹³ et de Thernstrom¹⁴ vont dans le même sens. Le premier a étudié les minorités ethniques en Grande-Bretagne; le second s'est intéressé aux postes de pouvoir détenus par les personnes de race noire aux États-Unis. L'un et l'autre insistent sur les effets bénéfiques de la représentation statistique pour les groupes minoritaires.

Au Canada, les débats entourant les changements significatifs ayant pris forme dans l'action publique relativement aux questions d'immigration et d'intégration ont permis de proposer divers modèles d'orientation. Au risque de simplifier, disons qu'en matière de représentation et de participation politiques, le courant assimilationniste a longtemps associé la durée de résidence au pays et le taux de participation et d'engagement politiques. Pour sa part, le modèle communautaire lie l'existence de comportements politiques différents à l'appartenance ethnique et aux particularités générationnelles¹⁵. Mais par delà leurs différences, les deux approches visent l'intégration des minorités et leur participation politique dans les structures décisionnelles des partis politiques et des institutions parlementaires.

Au Canada et au Québec, l'action publique relative aux questions d'immigration et d'intégration a été déterminante. Depuis près de trente ans maintenant, de nombreuses recherches (trop nombreuses pour en faire un inventaire exhaustif ici) ont examiné les impacts des changements apportés dans le domaine des politiques d'immigration et d'intégration; pourtant, ce n'est que plus récemment que des chercheurs se sont intéressés à l'étude de la représentation politique des communautés ethnoculturelles. L'importance grandissante de la présence des groupes ethniques dans les grandes villes et leur visibilité accrue lors des campagnes électorales expliquent sans doute une telle évolution. De plus, les travaux réalisés dans le cadre du projet international Metropolis auquel participent des chercheurs canadiens ont permis d'alimenter la réflexion sur l'importance de la représentation ethnoculturelle.

À ce stade-ci, il est utile de rappeler qu'à la suite de l'adoption de la politique canadienne sur le multiculturalisme en 1972, on a constaté un intérêt grandissant de la part de la population et des partis politiques pour les minorités ethnoculturelles; dans le même temps, on a assisté à un accroissement du militantisme de certaines communautés traditionnellement exclues de la vie politique. Après avoir cherché, au nom de la démocratie et de la justice sociale, à augmenter, souvent symboliquement, la présence des groupes ethniques historiquement marginalisés dans diverses instances de représentation, on a commencé à s'interroger sur les conséquences de leur implication et de leur participation politiques sur le cours des politiques publiques. Préoccupée notamment par l'exclusion relative des groupes ethniques minoritaires de la politique

¹³. Muhammed Anwar, *Race and Politics : Ethnic Minorities and The British Political System*, Londres, Tavistock Publications, 1986.

¹⁴. Abigail M. Thernstrom, *Whose Votes Count ? Affirmative Action and Minority Voting Rights*, Cambridge, Harvard University Press for Twentieth Century Fund, 1987.

¹⁵. Voir entre autres : Jerome Black, « Ethnic Minorities and Mass Politics in Canada : Some Observations in the Toronto Setting », *International Journal of Canadian Studies*, no. 3, 1991, p. 120-151; T. W. L. Chui et al., « Immigrant Background and Political Participation : Examining Generational Patterns », *Canadian Journal of Sociology*, vol. 16, no 4, p. 375-397.

canadienne, la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, créée en 1989, a fait une série de recommandations au gouvernement d'alors dans le but de rendre le système électoral canadien conforme aux valeurs nouvelles de la société¹⁶. Auparavant, un Comité spécial de la Chambre des communes a publié un rapport sur les minorités visibles dans la société canadienne¹⁷, dans lequel est étayée une analyse de la situation des minorités visibles et des discriminations qu'elles subissent. Si, aujourd'hui, on admet l'existence de progrès en matière d'engagement et de militantisme politiques, on constate néanmoins que la participation des groupes ethnoculturels au système politique demeure problématique.

Du côté des chercheurs, divers groupes de travaux ont étudié les modalités de participation et de représentation des groupes ethniques minoritaires dans le système politique. Deux d'entre eux nous semblent davantage appropriés, eu égard aux interrogations du Conseil des relations interculturelles : le premier regroupe des recherches ayant examiné divers aspects de l'engagement des membres des divers groupes ethniques à la vie politique, pourquoi certains témoignent d'un certain type de comportement, d'attitude, de perception et d'autres pas. Le second groupe concerne plus particulièrement les études ayant cherché à évaluer la pertinence de certaines politiques d'intégration ou, du moins, de celles propres à favoriser une participation accrue sur le plan électoral, ainsi que de leur impact sur la vie politique¹⁸.

Aujourd'hui, on constate que le niveau d'intégration politique des différents groupes ethniques obéit à des considérations d'ordre structurel, culturel, linguistique et organisationnel. De même, on note que les personnes issues des groupes ethniques historiquement marginalisés continuent d'être sous-représentées dans les instances de pouvoir, eu égard à leur nombre au sein de la population. Si les partis politiques sont à blâmer pour cet état de fait, les processus électoraux eux-mêmes sont loin d'être au-dessus de tout soupçon.

Dans son étude sur la représentation des élus à la Chambre des Communes, consécutive aux élections fédérales de 1993 et 1997, Jerome Black¹⁹ conclut à une augmentation de la représentation des groupes ethniques minoritaires jamais vue auparavant, spécialement du côté des minorités visibles. En revanche, il constate que les progrès spectaculaires enregistrés en 1993 ne se sont pas matérialisés en 1997; en 1993, insiste Black, on a établi des records en terme d'accroissement de la représentation des groupes minoritaires, tant du côté des groupes issus de l'immigration européenne que des minorités visibles. En 1997, par contre, l'augmentation

¹⁶. Pour plus de détails, voir Kathy Megyery (dir.), *op. cit.*

¹⁷. Canada, Chambre des communes, *L'égalité ça presse !, Rapport du Comité spécial sur les minorités visibles dans la société canadienne*, Ottawa, mars 1984.

¹⁸. J'ai traité de cette question dans « Les minorités visibles et le système politique canadien », p. 179-295, dans Kathy Megyery (dir.), *op. cit.*

¹⁹. Jerome Black and Aleem Lakhani, « Ethnoracial Diversity in the House of Commons : An Analysis of Numerical Representation in the 35th Parliament », *Canadian Ethnic Studies*, Vol. XXIX, No 1, 1997, p. 1-21; Jerome Black, « Minority Representation in the Canadian Parliament Following the 1997 Election : Patterns of Continuity and Change », Quatrième Conférence nationale de Metropolis, Toronto, mars 2000.

s'est poursuivie mais beaucoup plus lentement, selon Black qui souligne, par ailleurs, le côté inégalé de la diversification ethnoculturelle de la Chambre des communes.

Au niveau municipal, on dispose maintenant de quelques travaux qui font ressortir les différences qui séparent le niveau municipal des paliers fédéral et provincial. Dans son étude, Pelletier²⁰ soutient que la présence des groupes ethniques minoritaires est moins aléatoire au niveau municipal qu'aux paliers fédéral et provincial. Stasiulus et Abu-Laban, pour leur part, rappellent qu'au niveau municipal, « les frais de candidature sont généralement moins élevés et les structures de parti sont moins lourdes²¹. » Retenant comme déterminants principaux la concentration résidentielle et la taille des unités électorales, Pelletier note que la représentativité des groupes ethniques varie selon les niveaux électoraux :

Plus les groupes ethniques se concentrent sur le territoire et plus l'unité électorale est petite, plus grand sera le nombre d'unités électorales où les groupes ethniques représenteront une part importante de la population, pouvant ainsi davantage influencer les mises en candidature et l'issue du scrutin. Les enjeux, de par leur nature et leur importance pour l'électorat, sont également d'autres aspects qui peuvent être pris en considération pour expliquer des écarts possibles au point de vue de la représentation des groupes ethniques à ces différents échelons électoraux²².

Dans son étude citée précédemment, Anwar croit également que la concentration régionale et locale de groupes ethniques peut avoir un impact considérable sur l'issue du vote, notamment dans un système à majorité simple comme il en existe un au Canada et en Grande-Bretagne. Dans *Race, Politics and Social Change*²³ Solomos et Back examinent la situation de Birmingham où les minorités ethniques et raciales ont développé de nouvelles formes de participation politique. Les auteurs notent des changements importants dans la vie politique locale attribuables, selon eux, à l'augmentation significative du nombre d'élus issus des groupes minoritaires, notamment en provenance de la communauté noire, cette dernière ayant exercé des pressions soutenues dans le but d'accroître sa participation au pouvoir politique.

Plus près de nous, dans *La représentation politique des élus issus des groupes ethniques minoritaires à Montréal*, Simard²⁴, en accord avec Pelletier, Stasiulis et Abu-Laban, conclut que le pourcentage des élus issus des groupes ethniques minoritaires est plus élevé au niveau municipal, qu'aux paliers fédéral et provincial. Observant que trois personnes élues sur quatre sont d'ascendance européenne, elle note que les minorités visibles connaissent des succès moindres, sans doute en raison de leur arrivée plus récente au Canada. Elle croit néanmoins que les personnes issues des minorités visibles rencontrent davantage de difficultés que celles des autres groupes ethniques, notamment au moment de briguer l'investiture d'un parti politique, de collecter des fonds ou de participer à une campagne électorale à titre de candidat.

²⁰. « Ethnie et politique », p. 111-177 dans Kathy Megyery (dir.), *op. cit.*

²¹. Daiva K. Stasiulis et Yasmeen Abu-Laban, *op. cit.*, p. 5.

²². « Ethnie et politique », *op. cit.*, p. 112.

²³. John Solomos et Les Back, London, Routledge, 1995.

²⁴. Montréal, Cahiers de recherche no 8, Chaire Concordia-UQAM en études ethniques, 1999.

Selon Simard, 36 conseillers municipaux sur 51, soit 70,6 % d'entre eux sont d'origine britannique, française, canadienne, québécoise ou autochtone²⁵. Pour l'ensemble des résidants de Montréal, ce pourcentage est de 65 %. Les 15 élus des groupes ethniques minoritaires comptent pour 29,4 % de l'ensemble des conseillers, tandis que 35 % de la population de la Ville de Montréal appartient aux communautés ethnoculturelles²⁶. Si la représentation proportionnelle est presque atteinte pour les communautés ethnoculturelles, on ne peut en dire autant pour les membres des minorités visibles; les 4 conseillers élus représentent moins de 8 % de l'ensemble des conseillers municipaux, tandis que 20 % de la population de Montréal fait partie des minorités visibles.

Toujours à la Ville de Montréal, Simard confirme les suppositions de Pelletier et Anwar quant à l'impact de la concentration résidentielle des groupes ethniques sur les résultats électoraux. Dans son étude, elle constate que tous les candidats d'origine ethnique ont été élus dans des districts où la population d'origine ethnique est supérieure à 20 %; qui plus est, 12 conseillers sur 15, soit 80 % des élus d'origine minoritaire représentent des districts où la population d'origine ethnique est supérieure à 50 %.

Après les élections municipales de Toronto en 1997, Myer Siemiatycki examine la représentativité des diverses communautés ethnoculturelles au Conseil de ville²⁷. Il observe que trois groupes ethniques sont sur-représentés par rapport à leur présence dans la population : les Britanniques (36,2 % des sièges détenus pour un taux de présence de 16 % dans la population), les Italiens (détiennent 15,5 % des sièges et constituent 8,6 % de la population) et les Juifs (représentent 10,3 % des élus et forment 4,4 % de la population de Toronto). Il note par ailleurs que la sous-représentation concerne davantage les personnes des minorités visibles; ces dernières ne détiennent que 12 % des sièges au Conseil de ville bien que leur présence dans la population de Toronto soit de 37,3 %. Tandis que les Chinois, les Noirs et les Portugais sont largement sous-représentés, d'autres communautés ethniques sont totalement absentes, entre autres les Philippins, les Asiatiques du Sud-Est et les Somaliens.

Selon Siemiatycki, dans les municipalités limitrophes, le taux de présence des minorités visibles est moindre qu'à Toronto. En effet, aux élections de 1997, seulement trois personnes des minorités visibles ont été élues sur un total de 212 sièges que comptent les municipalités de Halton, Peel, York et Durham. Des résultats décevants, étant donné que dans certains districts électoraux on retrouve une concentration de personnes issues des communautés ethniques minoritaires : c'est le cas pour Richmond et Markham où vit une forte communauté chinoise.

²⁵. Ces catégories ont été utilisées par Statistique Canada lors du recensement de 1996. La question 17 demande au répondant d'identifier le (s) groupe (s) ethnique (s) ou culturel (s) de ses ancêtres.

²⁶. Nous n'avons retenu que les personnes ayant déclaré une origine unique. Celles ayant des origines multiples ne sont donc pas incluses dans ces totaux, afin d'éviter un double compte de la population. Bien évidemment, cela a pour conséquence de sous-estimer le nombre et le pourcentage de personnes appartenant aux groupes ethniques minoritaires.

²⁷. Pour des données plus complètes, voir « Immigration & Urban Politics in Toronto », communication présentée à la Troisième Conférence internationale de Metropolis, Israël, 1998.

À Mississauga, on compte une importante population noire; à Brampton, ce sont des Asiatiques du Sud.

À propos d'Ottawa-Carleton, John Biles²⁸ souligne que des communautés importantes ne sont pas représentées dans les conseils municipaux de cette agglomération. Tout comme à Toronto et Montréal, Biles rappelle que les minorités visibles sont nettement sous-représentées. Composant 15 % de l'électorat, elles ne comptent qu'un seul conseiller municipal issu de leur rang, ce qui représente 1,5 % de l'ensemble des élus.

Dans la plupart des pays développés, à mesure que la ville devient un espace politique de premier plan, l'examen des scènes politiques locales, à travers notamment la question de la représentation politique de certaines communautés traditionnellement exclues du pouvoir politique, devient de plus en plus nécessaire. Aux États-Unis, on commence à faire le décompte du nombre absolu de personnes issues des groupes minoritaires dans les postes de pouvoir, sans toutefois être toujours à même d'en établir la proportion par rapport à l'ensemble de la population²⁹. Selon Kymlicka³⁰, les Afro-Américains ne détiennent que 1,4 % de tous les postes électifs bien qu'ils constituent près de 12,4 % de la population totale. Pour leur part, les Hispano-Américains qui composent près de 8 % de la population du pays ne représentent que 0,8 % de l'ensemble des élus³¹. En Europe, on s'intéresse aux minorités ethniques dans l'espace politique européen, notamment au niveau municipal, depuis que des pays ont accordé le droit de vote aux immigrants aux élections municipales. Des chercheurs anglais, français, belges et hollandais notamment s'intéressent au rôle des migrants dans la vie politique locale, palier où se concentre la diversité ethnique et culturelle³². Finalement, à l'occasion de la Troisième Conférence internationale du réseau Metropolis qui s'est tenue en Israël en 1998, un groupe de chercheurs s'est interrogé sur la transformation de la culture politique au sein de 10 grandes villes ayant connu des vagues migratoires importantes. On y a analysé la participation politique des minorités ethniques entre autres à Birmingham et Londres (Grande-Bretagne), à Haïfa et Tel-Aviv (Israël), à Miami (États-Unis), à Ottawa-Carleton et Toronto (Canada), à Tokyo (Japon), à Sydney (Australie) et à Zurich (Suisse)³³. Ce qui fait que dans le cadre du projet international de Metropolis, un nouveau réseau de chercheurs mènent des travaux comparatifs sur la présence des groupes ethniques minoritaires dans l'espace politique.

²⁸. « Ottawa-Carleton : An EthniCity in the Making ? », communication présentée à la Troisième Conférence internationale de Metropolis, Israël, 1998.

²⁹. À cet égard, il est possible d'obtenir des informations auprès du NAACP, The National Association for the Advancement of Colored People.

³⁰. Will Kymlicka, *Multicultural Citizenship A Liberal Theory of Minority Rights*, Oxford, University Press, 1995.

³¹. Ces données ne sont qu'indicatives, les résultats du dernier recensement américain montrant une augmentation importante du nombre et du pourcentage d'Afro-Américains et d'Hispano-Américains.

³². Pour des études spécifiques, notamment sur la France, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Belgique, voir la *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 14, no 2, 1998.

³³. « Political Participation Across Immigrant and Ethnoracial Communities : Comparing World Cities », Third International Metropolis Conference, Israël, 1998.

2. LA REPRÉSENTATION POLITIQUE DES GROUPES ETHNIQUES AU NIVEAU MUNICIPAL

Selon le Conseil de l'Europe, le rôle des migrants dans la vie politique constitue désormais une dimension largement incontournable de l'intégration. S'ajoutant aux trois autres dimensions, à savoir le rôle économique, culturel et social³⁴ joué par les migrants dans leur nouvel environnement, la vie politique fait partie intégrante de la vie des personnes. Pour le Conseil toujours, le principe de la représentation statistique des minorités ethniques et de son évolution au fil du temps constitue un paramètre d'appréciation de leur participation au processus politique et décisionnel.

Il faut dire que l'intérêt croissant des chercheurs pour les questions liées à l'intégration dans les grandes villes occidentales favorise la prise en compte, par les acteurs locaux, des particularités des clientèles concernées, amenant souvent ces derniers à mettre en place des pratiques différenciées en matière de gestion de la diversité ethnique et culturelle³⁵. Pour les chercheurs, le niveau local présente des particularités intéressantes, dues notamment aux défis que pose la diversification ethnoculturelle croissante des villes, responsables de la gestion des équipements collectifs et de la répartition de l'espace urbain.

Dans les grandes agglomérations, les acteurs locaux sont de plus en plus appelés à arbitrer les conflits relatifs à la gestion de la diversité ethnoculturelle³⁶. La « municipalisation » accrue des enjeux ethniques rend l'examen de la composition ethnoculturelle des conseils municipaux, urgent. Loin de nous l'idée de suggérer qu'il faille à tout prix en arriver à une représentation des diverses communautés ethnoculturelles proportionnelle à leur présence dans la population. Mais comme le

³⁴. Conseil de l'Europe, *Les mesures et indicateurs de l'intégration*, Strasbourg, éd. du Conseil de l'Europe, 1998.

³⁵. Sur ces questions, voir entre autres : D. Lapeyronnie (dir.), *Immigrés en Europe. Politiques locales d'intégration*, Paris, La Documentation française, 1992; L. Back, *New Ethnicities and Urban Culture : Racisms and Multiculture in Young Lives*, London, UCL Press, 1996; S. Musterd, W. Ostendorf et M. Breebaart, *Multi-Ethnic Metropolis : Patterns and Policies*, Dordrecht/Boston, Kluwer Academic Publishers, 1998.

³⁶. Micheline Labelle et al., « Stratégies et discours sur la discrimination systémique et la gestion de la diversité ethnoculturelle au sein des municipalités de la région de Montréal », dans K. Fall et al. (dir.), *Convergences culturelles dans les sociétés pluriethniques*, Québec, PUQ, 1996, p. 259-275.

souligne le Conseil de l'Europe, la représentation politique joue un rôle intégrateur tout en permettant la mise au jour de la diversité des orientations.

À la demande du Conseil des relations interculturelles, on examine maintenant la composition ethnoculturelle de 16 conseils municipaux du Québec. Comme l'indique le tableau 1³⁷, deux types de villes ont été retenus pour fins d'analyse : le premier groupe est composé de 11 villes situées dans la région métropolitaine de recensement de Montréal; le second est formé de 5 villes moyennes localisées à l'extérieur de la région métropolitaine de recensement.

³⁷. Outre la liste des villes de l'étude, on trouve dans ce tableau diverses informations relatives à la composition ethnoculturelle des villes concernées et des renseignements ayant trait aux élections.

Tableau 1 - Les villes de l'étude : caractéristiques démographiques et politiques

		1	2	3	4	5
	Total	Brossard	Côte-Saint-Luc	Dollard-des-Ormeaux	LaSalle	Laval
1. Population totale (a)	2 278 044	65 927	29 705	47 660	72 029	330 393
2. % hommes/ % femmes	47,5 % / 52,5 %	49,0 % / 51,0 %	44,8 % / 55,2	49,2 % / 50,8 %	45,2 % / 52,8 %	48,9 % / 51,1 %
3. Population immigrante (a)	491 135	17 585	11 940	16 020	16 650	47 830
% Population immigrante (3/1)	21,6 %	26,7 %	40,2 %	33,6 %	23,1 %	14,5 %
4. Minorités ethniques (a) *	679 950	22 670	19 560	24 220	24 015	74 845
% Minorités ethniques (4/1)	29,8 %	34,4 %	65,8 %	50,8 %	33,3 %	22,6 %
5. Minorités visibles (a)	352 260	17 180	2 775	12 295	12 715	26 445
% Minorités visibles (5/1)	15,5 %	26,1 %	9,3 %	25,8 %	17,6 %	8,0 %
6. Communautés dominantes (a)		%	%	%	%	%
		Chinois (9,8)	Juifs (48,4)	Juifs (11,2)	Italiens (10,7)	Italiens (5,1)
		Indiens de l'Inde (2,4)	Italiens (3,0)	Italiens (4,6)	Chinois (2,3)	Grecs (4,1)
		Vietnamiens (2,3)		Indiens de l'Inde (4,1)	Polonais (2,2)	Haï tiens (2,1)
		Grecs (2,1)		Grecs (3,0)		
				Chinois (2,9)		
				Libanais (2,4)		
7. Districts (c)	224	10	8	8	12	21
8. Partis politiques		Équipe populaire de Brossard			Action civique LaSalle Parti municipal LaSalle-Équipe Cordner Rassemblement municipal Lasallois	Parti Option Laval Accès Laval Élan Laval Parti PRO des Lavallois
9. Dates des dernières élections (b)		01-nov-98	01-nov-98	01-nov-98	07-nov-99	02-nov-97
10. Dates des prochaines élections		04-nov-01	04-nov-01	04-nov-01	04-nov-01	04-nov-01
11. Mode d'élection		En bloc	En bloc	En bloc	En bloc	En bloc

Sources : a) Statistique Canada (recensement 1996); b) Répertoire des municipalités du Québec; c) Ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

* Personnes d'une minorité ethnique : personnes dont l'origine unique n'est ni canadienne, française, britannique, québécoise ou autochtone. Les personnes ayant des origines multiples ne sont pas incluses dans ce total. Au niveau du Québec, près de 6,7 % ont des origines multiples autres qui peuvent être associées à une minorité ethnique.

Tableau 1 (suite)

	6	7	8	9	10	11
	Montréal	Montréal-Nord	Mont-Royal	Pierrefonds	Saint-Laurent	Saint-Léonard
1. Population totale (a)	1 016 376	81 581	18 282	52 655	74 240	71 327
2. % hommes / % femmes	48,1 % / 51,9 %	45,6 % / 54,4 %	47,1 % / 52,9 %	48,3 % / 51,6 %	47,3 % / 52,7 %	47,0 % / 53,0 %
3. Population immigrante (a)	266 885	18 430	5 880	13 795	34 250	25 245
% Population immigrante (3/1)	26,3 %	22,6 %	32,2 %	26,2 %	46,1 %	35,4 %
4. Minorités ethniques (a)	351 720	28 385	7 935	18 775	43 275	41 275
% Minorités ethniques (4/1)	34,6 %	34,8 %	43,4 %	35,7 %	58,3 %	57,9 %
5. Minorités visibles (a)	203 695	14 955	2 855	11 375	26 715	10 850
% Minorités visibles (4/1)	20,0 %	18,3 %	15,6 %	21,6 %	36,0 %	15,2 %
6. Communautés dominantes (a)	%	%	%	%	%	%
	Italiens (6,6)	Italiens (13,5)	Juifs (9,5)	Italiens (4,2)	Libanais (9,0)	Italiens (37,6)
	Haï tiens (3,3)	Haï tiens (10,4)	Libanais (6,7)	Haï tiens (2,9)	Juifs (7,6)	Haï tiens (5,0)
			Grecs (4,3)	Indiens de l'Inde (2,3)	Chinois (6,2)	Libanais (2,2)
			Vietnamiens (3,4)		Grecs (4,8)	
			Italiens (2,9)		Italiens (2,5)	
					Arméniens (2,4)	
					Indiens de l'Inde (2,0)	
7. Districts (c)	51	10	6	10	14	10
8. Partis politiques	Équipe Bourque/ Vision Montréal	Renouveau municipal		Parti des citoyens de Pierrefonds	Parti municipal de Saint-Laurent	Parti municipal de Saint-Léonard
	RCM					
	Équipe Montréal					
	Nouveau Montréal					
	Coalition démocratique de Montréal					
9. Dates des dernières élections (b)	01-nov-98	01-nov-98	07-nov-99	02-nov-97	01-nov-98	01-nov-98
10. Dates des prochaines élections	04-nov-01	04-nov-01	04-nov-01	04-nov-01	04-nov-01	04-nov-01
11. Mode d'élection	En bloc	En bloc	En bloc	En bloc	En bloc	En bloc

Sources : a) Statistique Canada (recensement 1996); b) Répertoire des municipalités du Québec; c) Ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

Tableau 1 (suite)

	12	13	14	15	16
	Chicoutimi	Hull	Québec	Sherbrooke	Trois-Rivières
1. Population totale (a)	63 061	62 339	167 264	76 786	48 419
2. % hommes / % femmes	48,6 % / 51,4 %	47,7 % / 52,3 %	47,1 % / 52,9 %	46,6 % / 53,4 %	46,8 % / 53,2 %
3. Population immigrante (a)	640	5 565	5 835	3 735	850
% Population immigrante (3/1)	1,0 %	8,9 %	3,5 %	4,9 %	1,8 %
4. Minorités ethniques (a)	1 885	7 290	8 020	4 410	1 670
% Minorités ethniques (4/1)	3,0 %	11,7 %	4,8 %	5,7 %	3,4 %
5. Minorités visibles (a)	415	3 635	3 690	2 035	630
% Minorités visibles (4/1)	0,7 %	5,8 %	2,2 %	2,6 %	1,3 %
6. Communautés dominantes (a)		%	%		
		Portugais (2,2)	Italiens (0,2)		
7. Districts (c)	10	10	20	12	12
8. Partis politiques			Progrès civique de Québec		
			Parti des citoyens de Québec		
			Rassemblement populaire		
9. Dates des dernières élections (b)	02-nov-97	07-nov-99	02-nov-97	01-nov-98	01-nov-98
10. Dates des prochaines élections	04-nov-01	04-nov-01	04-nov-01	04-nov-01	04-nov-01
11. Mode d'élection	En bloc	En bloc	En bloc	En bloc	En bloc

Sources : a) Statistique Canada (recensement 1996); b) Répertoire des municipalités du Québec; c) Ministère des Affaires municipales et de la Métropole. La date des prochaines élections dans les différentes villes de l'étude tient compte des nouvelles dispositions législatives sur les fusions municipales.

Le choix des villes, effectué en consultation avec le Conseil des relations interculturelles, appelle quelques commentaires. Après avoir identifié, dans un premier temps, les 50 villes de la région métropolitaine de recensement de Montréal les plus peuplées, on a regroupé trois types d'indicateurs en vue de la sélection définitive : 1. la concentration résidentielle des communautés ethnoculturelles (au moins 20 % de l'ensemble de la population); 2. la coexistence, dans la municipalité, de 2 communautés ethniques minoritaires, ou plus; 3. la présence significative des personnes des minorités visibles (dans une proportion égale ou supérieure à 10 %). De sorte que leur combinaison nous a fait opter pour les 9 villes suivantes : Brossard, Dollard-des-Ormeaux, LaSalle, Montréal, Montréal-Nord, Mont-Royal, Pierrefonds, Saint-Laurent et Saint-Léonard. Par la suite, on a retenu Côte-Saint-Luc, en raison de la forte concentration sur son territoire des communautés ethnoculturelles, particulièrement d'origine juive, bien que la proportion des minorités visibles y soit légèrement inférieure à 10 %. Quant à Laval, on ne pouvait la mettre de côté, s'agissant de la deuxième ville la plus peuplée du Québec, après Montréal, malgré qu'on n'y retrouve pas, non plus, une présence des minorités visibles significative. Nous avons donc inclus ces deux dernières villes dans notre étude, pour ces raisons ³⁸.

Pour leur part, les villes localisées à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal sont considérées comme des capitales régionales. Contrairement aux villes de l'agglomération montréalaise, les communautés ethnoculturelles y sont peu représentées, à l'exception de Hull; en ce qui concerne les minorités visibles, leur proportion par rapport à l'ensemble de la population y est également très faible.

De manière à effectuer l'examen de la composition ethnoculturelle des conseils municipaux des villes de l'étude, on retient la suggestion du Conseil de l'Europe d'analyser deux niveaux de représentation, à savoir les candidats et les élus. L'étude s'effectue aussi en regard des partis politiques, lorsqu'ils existent, du sexe, de la taille des unités électorales, de la concentration résidentielle des groupes ethniques et de leur poids démographique.

A. L'enquête

1. La méthodologie

Pour identifier l'origine ethnoculturelle des candidats et des élus, trois options s'offraient à nous. La première, l'enquête par questionnaire, a été rejetée, en raison de l'impossibilité de recenser toutes les personnes, et du faible taux de réponse appréhendé ³⁹. La seconde consiste à utiliser les notes biographiques des candidats publiées par les partis politiques au moment des élections. Or, au niveau municipal, peu de partis politiques sont autorisés. De plus, la période électorale passée, il est à peu près impossible de rejoindre les agents officiels des candidats, le cas

³⁸. D'autres villes rencontraient nos critères, notamment Anjou, Dorval, Kirkland, Pointe-Claire et Westmount. Notre étude étant limitée à 11 villes, on a retenu celles dont le profil ethnoculturel était le plus diversifié.

³⁹. Nous avons fait face à ce genre de difficultés dans *La représentation politique des élus issus des groupes ethniques minoritaires à Montréal*, op. cit.

échéant, ou encore les représentants officiels des partis politiques autorisés par le Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Ajoutons également que l'absence de guide des élus au niveau municipal, sur le modèle de ceux qui existent aux niveaux fédéral et provinciaux, rend cette seconde option aléatoire. La dernière option consiste à combiner les deux précédentes, l'enquête par questionnaire permettant de connaître les perceptions des candidats quant à leur profil ethnique ⁴⁰.

Pour des raisons de temps, nous avons choisi de dresser le profil ethnique des élus municipaux ⁴¹ à partir des notes biographiques des candidats mises à notre disposition par les partis politiques, malgré les lacunes de cet outil, notées précédemment. On a entre autres retenu les indices suivants : le pays de naissance, l'origine ethnique des parents, la participation à des organismes ethniques et la langue parlée. Rappelons que notamment au niveau municipal, les biographies des candidats sont souvent d'inégale valeur, faisant de la rencontre de tous ces indices une situation plutôt exceptionnelle.

Pour leur part, les déclarations de candidature ⁴² ne nous ont guère été utiles, peu d'informations pertinentes à nos préoccupations y figurant.

Ces limites posées et après avoir obtenu du Directeur général des élections la liste de tous les candidats ayant brigué les suffrages dans les municipalités de l'enquête lors des dernières élections, et aidée des biographies disponibles, on a classé tous les noms à partir de leur connotation selon deux grandes catégories : les noms à connotation française ou anglo-saxonne et ceux d'une autre connotation ethnique. Pour ce faire, on a eu recours principalement aux dictionnaires de noms; la connaissance que nous avons des candidats de même que le bon sens nous ont également aidée dans notre travail. En outre, on a consulté les sites *web* des villes de l'enquête et contacté la Bibliothèque publique juive de Montréal. Finalement, les secrétariats des villes nous ont fourni diverses informations, le cas échéant.

Dans la présente étude, tant pour les candidats que pour les élus, on reprend la distinction entre groupes ethniques et minorités visibles ⁴³. En fait, en distinguant les deux groupes et en comparant leur taux de présence en politique avec leur part respective dans la population, il est

⁴⁰. Dans ses études sur les parlementaires fédéraux, Jerome Black a eu recours à ces deux options.

⁴¹. Bien que les guides parlementaires soient des outils d'inégale valeur, ces documents permettent néanmoins de compléter des études relatives au profil ethnoculturel des parlementaires. Voir entre autres : Jerome Black et Aleem Lakhani, *op. cit.*; Alain Pelletier, *op. cit.*; Davia Stasiulis, « La participation des immigrants et des membres des communautés ethnoculturelles et des minorités visibles à la vie politique canadienne », Séminaire : *Les immigrants et la participation civique : questions actuelles de politiques et de recherche*, Montréal, Patrimoine Canada, 1997 et Carolle Simard, *op. cit.*

⁴². Comprenant 9 sections, seules les informations relatives au prénom, au nom, à l'adresse et à la date de naissance du candidat présentent une certaine pertinence pour notre étude.

⁴³. La *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, adoptée en 1986, définit les minorités visibles comme étant « des personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche. » Selon la question no 19 du recensement de 1996, les personnes ayant déclaré appartenir aux groupes suivants font partie des minorités visibles : Chinois, Sud-Asiatique, Noir, Arabe/Asiatique occidental, Philippin, Asiatique du Sud-Est, Latino-Américain, Japonais, Coréen et autre. Notre classement a été effectué à partir de cette nomenclature.

possible d'évaluer l'ampleur de leur sous-représentation et, par ricochet, d'en déduire s'ils sont l'objet de discrimination systémique.

Rappelons que, étant donné la nature des sources à notre disposition, le tableau dressé ici est nécessairement d'ordre estimatif. Parce que le classement a été effectué à partir des informations disponibles que nous avons très souvent obtenues de manière dérivée, des erreurs ont pu s'y glisser.

2. Les règles électorales municipales ⁴⁴

Avant de présenter les résultats proprement dits, nous examinons brièvement les règles électorales qui encadrent la vie démocratique municipale. Au Québec, le territoire des municipalités est divisé en districts électoraux, en vertu du chapitre 111 du titre 1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, loi sous la responsabilité du ministre des Affaires municipales et de la Métropole. Seules les municipalités de plus de 20 000 habitants sont tenues de diviser leur territoire en districts électoraux. Parmi les 282 municipalités soumises à la loi, 215 d'entre elles comptent moins de 20 000 habitants; elles se sont donc assujetties à la loi sur une base volontaire.

Au niveau municipal, il y a deux modes d'élection : en bloc et en rotation. S'il s'agit d'élection en bloc, tous les postes à pourvoir au conseil font l'objet d'une mise en candidature en même temps, une fois tous les quatre ans. S'il s'agit d'élection en rotation, la moitié des postes des membres du conseil font l'objet d'une mise en candidature tous les deux ans et, une fois sur deux, le poste de maire. De la sorte, chaque poste est ouvert aux élections tous les quatre ans. En vertu de la loi, toutes les municipalités optant pour la division de leur territoire en districts électoraux sont tenues d'avoir un mode d'élection en bloc.

Le conseil municipal est responsable du découpage du territoire en districts électoraux; leur nombre peut varier de 6 à 90 pour tenir compte de la taille de la municipalité ⁴⁵. La loi précise également les critères en vertu desquels s'effectue le découpage, notamment le poids démographique, les caractéristiques socio-économiques, la superficie et la distance, de même que le sentiment d'appartenance de la population à son milieu. Un tel découpage doit être repris tous les quatre ans, si les circonstances l'exigent.

Comme l'indique le tableau 1, toutes les municipalités de l'enquête sont assujetties à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Quant aux partis politiques, ils sont autorisés par le DGEQ selon une procédure établie ⁴⁶.

⁴⁴. Au moment où nous écrivons ces lignes, la loi sur les élections municipales n'a pas encore été modifiée pour tenir compte des changements apportés par la loi 170 sur les réorganisations municipales.

⁴⁵. Bien que la loi autorise les municipalités à compter autant de districts électoraux (en réalité jusqu'à 90), leur nombre est fixé par l'article 9 de la loi. Au Québec, c'est Montréal qui compte le plus grand nombre de districts électoraux, à savoir 51.

⁴⁶. Voir *infra*, note 57.

La *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* fixe également les conditions requises pour se porter candidat aux élections municipales. Ainsi, toute personne qui a le droit d'être inscrite sur la liste électorale de la municipalité⁴⁷ et réside de façon continue ou non sur le territoire de la municipalité depuis 12 mois le 1er septembre de l'année d'élection ou à la date de référence est autorisée à se présenter. C'est le président d'élection qui reçoit la déclaration de candidature, ce dernier étant soit le greffier, soit le secrétaire-trésorier de la ville.

3. *Les principales suppositions*

Dans ce qui suit, on traite successivement du profil ethnique des candidats et des élus aux dernières élections municipales⁴⁸. Cinq suppositions sont à la base de cette analyse. Premièrement, on suppose qu'il existe une sous-représentation des candidats et des élus d'origine ethnique par rapport à leur présence dans la population. Deuxièmement, on présume que certaines communautés, notamment celles dont l'immigration est plus ancienne, connaissent des taux de présence supérieurs du côté des candidats et de succès pour les élus. Troisièmement, on suppose en outre que la taille des municipalités, et la concentration importante des groupes ethniques minoritaires sur le territoire, influencent le profil ethnique des candidats et des élus. Lorsqu'ils existent, il se peut quatrièmement, que les partis politiques susceptibles de remporter les élections se montrent plus ouverts au pluralisme ethnique. Cinquièmement, compte tenu de leur présence dans la population, les femmes issues des groupes majoritaires et minoritaires, seraient sous-représentées au niveau municipal.

En voulant identifier l'origine ethnoculturelle des candidats et des élus, il faut garder à l'esprit qu'il existe, sur le plan ethnoculturel, une dynamique particulière dans la région métropolitaine de Montréal qu'on ne retrouve pas dans les villes moyennes localisées à l'extérieur de l'agglomération métropolitaine. En effet, cette dernière est fortement imprégnée de la présence d'immigrants et de résidents d'origine autre que « Canadien, Français, Britannique, Québécois et Autochtone⁴⁹ » comme l'indique le tableau 1. Par ailleurs, on trouve une grande diversité des minorités dans l'agglomération métropolitaine. Tandis que les groupes ethniques minoritaires d'origine européenne représentent une part de plus en plus importante de la population, l'augmentation du poids démographique des minorités visibles est également manifeste. Dans certaines villes de l'agglomération, d'ailleurs, les groupes ethniques d'origine minoritaire sont devenus majoritaires sur le plan du nombre, ou sont en passe de le devenir.

On sait désormais que le poids numérique des groupes ethniques constitue un facteur important à prendre en compte lorsqu'on s'intéresse au comportement électoral de ces derniers. Dans la

⁴⁷. Pour avoir la qualité d'électeur dans une municipalité une personne doit, « le 1er septembre de l'année de l'élection régulière, avoir 18 ans; être de citoyenneté canadienne; ne pas être soumise au régime de la curatelle; ne pas être déclarée coupable d'une infraction qui constitue une manœuvre électorale frauduleuse; être domiciliée dans la municipalité; être domiciliée au Québec depuis au moins six mois ». Ces renseignements sont tirés du site *web* du DGEQ.

⁴⁸. Le tableau 1 indique la date à laquelle ont eu lieu les dernières élections.

⁴⁹. Selon la terminologie utilisée par Statistique Canada, lors du recensement de 1996.

région métropolitaine de Montréal, la présence grandissante des groupes ethnoculturels au sein de la population en général et l'existence de véritables quartiers multi-ethniques, voire de villes ethniques, ont certainement des impacts au niveau électoral.

Après Toronto et Vancouver, la région métropolitaine de Montréal constitue un des lieux où se concentre la vaste majorité des groupes ethniques minoritaires. Ceux d'origine européenne y sont majoritaires, la plupart étant arrivés au Québec avant les années 1960. Après les descendants de souche italienne et juive, les personnes d'origine grecque et portugaise forment les groupes les plus importants de l'agglomération. Dans ces communautés d'origine européenne, on compte parfois plusieurs générations nées sur le territoire montréalais et québécois; du fait de leur installation ancienne, ils ont une meilleure connaissance du système politique et des processus électoraux, et le niveau de leur participation électorale est généralement élevé. Quant aux personnes appartenant aux minorités visibles, beaucoup sont arrivées au cours des années 1970 et après; en 1996, 92 % de la population des minorités visibles du Québec vivaient dans la région métropolitaine de Montréal où on compte des communautés assez nombreuses au sein de plusieurs groupes de minorités visibles. Avec les Noirs, le groupe composé des Arabes/Asiatiques occidentaux constituent les deux plus importantes communautés de l'agglomération. Étant d'immigration plus récente, les divers groupes des minorités visibles s'impliquent moins politiquement; par ailleurs, leur compétence à l'égard du processus politique ainsi que leur participation électorale sont plus faibles que dans l'ensemble de la population ⁵⁰.

Dans les villes situées à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal, la part des groupes ethniques est peu importante, en dépit de l'adoption par le gouvernement du Québec, d'une politique de régionalisation de l'immigration au début des années 1990. À la lumière de nos données, on ne peut que constater son échec relatif, la monoethnicité des villes régionales ⁵¹ étant la norme plutôt que l'exception. En réalité, au début de l'an 2000, la région métropolitaine de Montréal demeure le lieu d'arrivée et d'installation privilégié des groupes ethniques minoritaires; c'est pourquoi ils continuent d'avoir un poids numérique important dans la population.

Voyons voir, maintenant, si l'hypothèse de Peter ⁵², à savoir que l'accès aux postes électifs se gagne graduellement et commence par le niveau municipal, se vérifie.

⁵⁰. The Institute for Social Research de l'Université York a fait une enquête sur les résultats des élections fédérales de 1993. Selon cette étude, le taux de participation aux élections de 1993 a été moins élevé pour les minorités visibles que pour l'ensemble de la population; par ailleurs, les minorités visibles disent s'intéresser davantage à la politique que le reste des Canadiens et discutent plus souvent de sujets politiques que ces derniers.

⁵¹. J'ai abordé cet aspect de la politique d'immigration et d'intégration dans *La Place de l'autre Fonctionnaires et immigrés*, Montréal, Fides, 1998 (voir notamment le chapitre 4).

⁵². Karl Peter, « The Myth of Multiculturalism and Other Political Fables », dans J. Dahlie et T. Fernando (dir.), *Ethnicity, Power and Politics in Canada*, Canadian Ethnic Studies Association, vol. 8, Toronto, Methuen, 1981.

B. Le profil des candidats

1. Les hommes et les femmes

Bien que cette recherche ait pour objectif de présenter le profil ethnoculturel des candidats et des élus dans les villes sous enquête, nous examinons d'abord la représentation des hommes et des femmes parmi les candidats et les élus. Si nous faisons ce choix, c'est qu'en dépit du fait qu'elles forment une majorité sur le plan du nombre⁵³, les femmes ont été tenues à l'écart de la vie politique pendant des décennies et continuent d'être sous-représentées dans toutes les sphères de la vie publique. Notre choix repose également sur l'idée voulant que la compréhension de l'évolution de la situation des femmes dans la sphère politique puisse nous apprendre beaucoup sur la problématique des autres groupes minoritaires et nous permette, ensuite, d'envisager de mettre un terme à leur relative exclusion des charges représentatives. Le but visé étant, on le sait, le rétablissement d'une certaine forme d'équité : pour les femmes elles-mêmes, bien sûr, mais aussi pour les autres groupes minorisés en raison de leur origine ethnoculturelle.

Afin de faciliter la compréhension des informations relatives aux candidats et aux élus, nous avons regroupé les données qui les concernent dans des tableaux récapitulatifs. Des commentaires explicatifs accompagnent chacun d'eux.

Le tableau 2 montre la répartition des 687 candidats⁵⁴ ayant brigué les suffrages dans les villes de l'étude, lors des dernières élections municipales. Relativement à la présence des hommes et des femmes, on compte 505 hommes (73,5 %) et 182 femmes (26,5 %)⁵⁵.

À la lumière du tableau 2, on constate que dans les villes de l'agglomération métropolitaine et dans celles situées à l'extérieur de la région de Montréal, la proportion d'hommes et de femmes est sensiblement la même. Par contre, dans les villes du premier groupe, 4 sur 11 affichent un taux de candidatures féminines égal ou supérieur à 25 %⁵⁶; il s'agit de Côte-Saint-Luc, Laval, Montréal et Mont-Royal. Dans celles du second groupe, seule Québec fait partie du peloton de tête en terme de candidatures féminines et dépasse largement toutes les autres villes de l'étude. Quant à Hull et Sherbrooke, elles atteignent presque le seuil critique établi.

⁵³. Au Québec, selon les données du recensement de 1996, les femmes représentent 51,1 % de la population totale.

⁵⁴. Ce chiffre comprend les candidats aux postes de conseillers et à la mairie.

⁵⁵. Pour classer les prénoms qui faisaient problème, entre autres ceux pouvant être tantôt masculin, tantôt féminin (ex. : Claude ou Dominique) ou encore les prénoms d'origine étrangère, on a consulté les déclarations de candidature. Toutes les informations ont été obtenues par l'entremise du service du greffe des villes concernées.

⁵⁶. On retient le pourcentage de 25 % comme seuil critique; il est voisin de la moyenne observée, soit 26,5 %. En dessous de ce seuil, on prétend que la présence des femmes n'est que symbolique. Soulignons par ailleurs que d'autres auteurs font varier un tel seuil entre 18 % à 33 %. En ce qui nous concerne, nous avons opté pour une moyenne entre les seuils maxima et minima. Pour une discussion plus approfondie sur la question du seuil critique, voir Myrlande Pierre, *Pouvoir politique et représentation de la diversité* Constats, mesures et principes à la lumière d'écrits divers et d'expériences étrangères, Montréal, Conseil des relations interculturelles, Document de recherche no 2, 2001.

Tableau 2 - Les candidats et les candidates aux élections municipales dans les villes de l'étude - Élections 1997 - 1999

Villes de la région métropolitaine de Montréal				
			%	Nbre
1	Brossard	H	92,3	12
		F	7,7	1
2	Côte-Saint-Luc	H	70,6	12
		F	29,4	5
3	Dollard-des-Ormeaux	H	83,3	15
		F	16,7	3
4	LaSalle	H	84,4	27
		F	15,6	5
5	Laval	H	70,5	62
		F	29,5	26
6	Montréal	H	69,0	180
		F	31,0	81
7	Montréal-Nord	H	85,7	12
		F	14,3	2
8	Mont-Royal	H	75,0	9
		F	25,0	3
9	Pierrefonds	H	81,0	17
		F	19,0	4
10	Saint-Laurent	H	86,4	19
		F	13,6	3
11	Saint-Léonard	H	92,3	12
		F	7,7	1
	Sous-total	H	73,8	377
		F	26,2	134
Villes extérieures à la région métropolitaine de Montréal				
			%	Nbre
12	Chicoutimi	H	89,3	25
		F	10,7	3
13	Hull	H	76,9	20
		F	23,1	6
14	Québec	H	60,0	42
		F	40,0	28
15	Sherbrooke	H	76,5	26
		F	23,5	8
16	Trois-Rivières	H	83,3	15
		F	16,7	3
	Sous-total	H	72,7	128
		F	27,3	48
	Total	H	73,5	505
		F	26,5	182
				687

Candidates aux élections dans des proportions variables, les femmes briguent-elles les suffrages pour les partis politiques - lorsqu'il y en a - susceptibles d'exercer le pouvoir⁵⁷ ? Les renseignements compilés au tableau 1 indiquent que les partis politiques sont autorisés dans 8 municipalités, 7 d'entre elles étant situées dans la région métropolitaine de Montréal⁵⁸. Selon nos résultats, on observe un lien entre le nombre de partis politiques autorisés et le pourcentage de candidates. En effet, dans les 3 villes où plus d'un parti est en lice - il s'agit de Laval, Montréal et Québec -, les villes les plus peuplées de l'étude par ailleurs, on constate que le nombre et le taux de candidates sont uniformément plus élevés que dans les autres municipalités⁵⁹.

À Laval, Montréal et Québec, les partis ayant remporté les élections sont respectivement le Parti PRO des Lavallois, Équipe Bourque/Vision Montréal et le Rassemblement populaire⁶⁰. Les données du tableau 3 indiquent qu'à Laval, le Parti Pro des Lavallois a présenté moins de candidates que les autres partis; à Montréal, le parti du maire Bourque fait meilleure figure que les partis Nouveau Montréal et Coalition démocratique de Montréal pour ce qui est du nombre de candidates, tout en étant à égalité avec le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) et en se faisant devancer par Équipe Montréal. À Québec, finalement, c'est le parti du maire L'Allier, le Rassemblement populaire, qui arrive bon premier dans la course aux candidates.

L'étude de la représentation des candidatures féminines montre des fluctuations selon la taille des villes et le nombre de partis politiques autorisés. Constituant 52,5 % de la population étudiée (voir le tableau 4), on devrait retrouver l'équivalent au niveau des candidatures. Or il n'en est rien, l'objectif d'une représentation proportionnelle des candidatures féminines n'étant atteint qu'à 50,5 %. La liste fournie au tableau 4 montre que seulement 4 villes ont réussi à dépasser ce taux. Malgré ces résultats, il est toutefois encourageant de constater à quel point, dans les grandes villes de l'étude, on fait place aux femmes : le temps où leur présence symbolique semblait y constituer la règle plutôt que l'exception apparaît bien révolu.

⁵⁷. Selon le site du DGEQ, la procédure d'autorisation d'un parti politique municipal prévoit que « le chef du parti nouvellement créé présente une demande écrite au Directeur général des élections et lui fournisse certains renseignements nécessaires à la tenue des registres ». En outre, « la demande d'autorisation doit être accompagnée des nom, adresse et de la signature, pour au moins le tiers des districts électoraux, de dix électeurs de chacun de ces districts affirmant être membres ou sympathisants du parti et favorables à la demande d'autorisation ».

⁵⁸. En réalité, les partis politiques sont autorisés dans 9 municipalités. Mais, au moment où nous écrivons ces lignes, la Ville de LaSalle n'a pas encore fait parvenir au DGEQ le rapport des élections qui ont eu lieu en novembre 1999. Les données dont nous disposons sont incomplètes, notamment en ce qui concerne l'affiliation partisane des candidats.

⁵⁹. Avec près de 30 % de candidates et aucun parti autorisé, Côte-Saint-Luc semble constituer une exception.

⁶⁰. À Québec, les résultats sont les suivants : le parti du maire L'Allier, le Rassemblement populaire, a fait élire 8 conseillers, outre le maire. Pour sa part, le Progrès civique de Québec et le Parti des citoyens de Québec ont remporté respectivement 8 et 4 districts électoraux.

Tableau 3 - Candidatures féminines selon les partis politiques ayant remporté le plus grand nombre de districts électoraux à Laval, Montréal et Québec

Laval	Nbre de femmes
Le Parti PRO des Lavallois	5
Option Laval	7
Accès Laval	6
Élan Laval	8
Total	26
Montréal	
Équipe Bourque / Vision Montréal	16
RCM	16
Équipe Montréal	22
Nouveau Montréal	15
Coalition démocratique de Montréal	5
Total	74*
*Les autres candidates se sont présentées pour le Parti Montréal 2000 ou à titre d'indépendant	
Québec	
Rassemblement populaire	12
Progrès civique de Québec	6
Parti des citoyens de Québec	9
Total	27 (une femme était indépendante)

Tableau 4 - Atteinte de l'objectif d'une représentation proportionnelle des candidates dans les villes de l'étude Élections 1997-1999

Villes de la région métropolitaine de Montréal			
		% de femmes dans la population	% atteint
1	Brossard	50,9	15,1
2	Côte-Saint-Luc	55,3	53,3
3	Dollard-des-Ormeaux	50,8	32,9
4	LaSalle	52,8	29,5
5	Laval	51,1	57,7
6	Montréal	51,9	59,7
7	Montréal-Nord	54,4	26,3
8	Mont-Royal	52,9	47,3
9	Pierrefonds	51,6	36,8
10	Saint-Laurent	52,7	25,8
11	Saint-Léonard	52,9	14,5
	Sous-total	52,5	49,8
Villes extérieures à la région métropolitaine de Montréal			
		% de femmes dans la population	% atteint
12	Chicoutimi	51,3	20,8
13	Hull	52,3	44,2
14	Québec	52,9	75,6
15	Sherbrooke	53,3	44,0
16	Trois-Rivières	53,2	31,4
	Sous-total	52,6	51,9
	Total	52,5	50,5

Il est bon de noter que dans 3 municipalités, les résultats sont nettement plus décevants qu'ailleurs, comme en témoignent les données présentées au tableau 2. À Saint-Léonard et Brossard, une seule candidate est en lice; à Chicoutimi, le pourcentage des candidates est en deçà de 11 %. En outre, toujours selon nos données, 8 autres villes, dont 6 situées dans l'agglomération métropolitaine, affichent des taux de candidatures féminines qui oscillent entre 11 % et 24 %, pourcentages inférieurs, rappelons-le, à la moyenne obtenue pour l'ensemble des villes de l'étude.

Dans ces dernières villes, d'ailleurs, les résultats présentés au tableau 4 montrent que la sous-représentation des candidates y est souvent très élevée. Comme on l'a vu précédemment, l'objectif d'une représentation proportionnelle des femmes n'est atteint nulle part. En revanche, certaines villes font meilleure figure que d'autres à cet égard, notamment Côte-Saint-Luc, Laval, Montréal, Mont-Royal et Québec. En terminant, rappelons la piètre performance des villes de Brossard et Saint-Léonard dans l'agglomération métropolitaine et de Chicoutimi à l'extérieur de la région de Montréal : dans ces 3 villes en effet, l'objectif d'une représentation proportionnelle des femmes ne dépasse pas 21 %, la moyenne observée dans l'ensemble de l'étude étant, on le rappelle, de 50,5 %.

2. Le portrait ethnique

Dans les municipalités de l'étude, les candidats sont majoritairement d'origines britannique ou française, soit 525 personnes (76,4 %). On compte 162 candidats appartenant aux divers groupes ethniques, ce qui représente 23,6 % de tous les candidats. En examinant le tableau 5, on voit qu'au moins un candidat d'origine ethnique minoritaire s'est présenté dans chaque ville de l'agglomération métropolitaine. Par contre, dans 3 villes extérieures à la région de Montréal, aucun candidat n'appartient aux groupes ethniques minoritaires.

Dans les villes de la région de Montréal, 23 % des candidats sont d'origine minoritaire. À l'extérieur de l'agglomération, la proportion est inférieure à 1 %. Dans la région montréalaise, les données compilées au tableau 5 révèlent que les candidats d'origine minoritaire représentent plus de 50 % de tous les candidats dans ces 4 villes : Côte-Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Saint-Laurent et Saint-Léonard. Dans 3 autres villes, soit à LaSalle, Montréal et Mont-Royal, ils représentent au moins 1 candidat sur 4. La situation est totalement différente dans les villes extérieures à la région de Montréal, seule la Ville de Hull affichant un taux de présence des candidats d'origine minoritaire supérieur à 10 %.

Tableau 5 - Estimation des candidats issus des groupes ethniques minoritaires dans les villes de l'étude - Élections 1997-1999

Villes de la région métropolitaine de Montréal			
		Candidats	
		Nbre	%
1	Brossard	1	7,7
2	Côte-Saint-Luc	17	100,0
3	Dollard-des-Ormeaux	10	55,5
4	LaSalle	15	42,8
5	Laval	14	15,9
6	Montréal	70	26,8
7	Montréal-Nord	3	21,4
8	Mont-Royal	3	25,0
9	Pierrefonds	2	9,5
10	Saint-Laurent	12	54,5
11	Saint-Léonard	11	84,6
Sous-total		158	23,0
Villes extérieures à la région métropolitaine de Montréal			
		Candidats	
		Nbre	%
12	Chicoutimi	0	0,0
13	Hull	3	11,5
14	Québec	1	1,4
15	Sherbrooke	0	0,0
16	Trois-Rivières	0	0,0
Sous-total		4	0,6
Total		162	23,6

La représentation proportionnelle des candidats des divers groupes ethniques apparaît lorsqu'on met en relation le pourcentage des candidats des groupes ethniques avec celui de leur poids numérique⁶¹. Pour toutes les villes, on obtient un taux de 79,2 %⁶²; les différences observées entre les villes de l'agglomération métropolitaine et celles extérieures à la région de Montréal sont

⁶¹. Puisqu'on ne tient pas compte des origines multiples, 6,7 % des personnes du Québec ont des origines multiples selon le recensement de 1996, et qu'un certain nombre s'est déclaré d'origine canadienne (37,7 %), le pourcentage de personnes membres d'une minorité ethnique constitue un point de référence inférieur à la réalité. L'atteinte de l'objectif d'une représentation proportionnelle des candidats, calculé au tableau 6, est donc surestimée.

⁶². Pour mémoire, rappelons que l'atteinte de cet objectif n'est que de 50,5 % pour les femmes.

évidemment très importantes. À l'examen, on constate en effet que certaines villes affichent une importante diversité ethnique sur le plan électoral. L'étude de l'objectif d'une représentation proportionnelle des candidats d'origine minoritaire présentée au tableau 6 montre que celui-ci est atteint à plus de 75 % dans 7 villes, dont 6 comprises dans l'agglomération métropolitaine. Par contre, toujours dans la région de Montréal, les villes de Brossard et de Pierrefonds font figure d'exception en témoignant d'un important retard, la sous-représentation des candidats d'origine minoritaire étant nettement plus importante qu'ailleurs.

Tableau 6 - Atteinte de l'objectif d'une représentation proportionnelle des candidats des groupes ethniques minoritaires, dans les villes de l'étude - Élections 1997-1999

Villes de la région métropolitaine de Montréal				
		Groupes ethniques minoritaires dans la population*	% des candidats des groupes ethniques	% atteint
		%		
1	Brossard	34,4	7,7	22,4
2	Côte-Saint-Luc	65,8	100,0	151,9
3	Dollard-des-Ormeaux	50,8	55,5	109,0
4	LaSalle	33,3	42,8	128,0
5	Laval	22,6	15,9	70,2
6	Montréal	34,6	26,8	77,5
7	Montréal-Nord	34,8	21,4	61,6
8	Mont-Royal	43,4	25,0	57,0
9	Pierrefonds	35,7	9,5	26,7
10	Saint-Laurent	58,3	54,5	93,6
11	Saint-Léonard	57,9	84,6	146,2
	Sous-total	35,3	23,0	65,1
Villes extérieures à la région métropolitaine de Montréal				
		Groupes ethniques minoritaires dans la population*	% des candidats des groupes ethniques	% atteint
		%		
12	Chicoutimi	3,0	0,0	0,0
13	Hull	11,7	11,5	98,6
14	Québec	4,8	1,4	29,6
15	Sherbrooke	5,7	0,0	0,0
16	Trois-Rivières	3,4	0,0	0,0
	Sous-total	5,6	0,6	10,7
	Total	29,8	23,6	79,2

* Origines uniques seulement.

Dans les villes extérieures à la région montréalaise, seule la Ville de Hull affiche une représentation proportionnelle des candidats appartenant aux groupes ethniques presque

identique à celle observée dans la population. Quant à Québec, on voit que l'objectif atteint est légèrement supérieur à celui obtenu à Brossard et Pierrefonds.

L'analyse des origines ethniques des candidats qui se sont présentés aux dernières élections municipales révèle qu'elles ne reflètent pas toujours la diversité ethnique des villes. En réalité, la plupart des conseillers municipaux, soit près de 77 % d'entre eux, sont d'origine européenne. Pour la vaste majorité d'entre eux, il s'agit des descendants d'immigrants arrivés au Québec avant la fin des années 1960. Ils proviennent tantôt des pays d'Europe du Nord et du Centre et sont majoritairement des Juifs, tantôt des pays d'Europe du Sud et sont principalement d'origine italienne, grecque, portugaise et espagnole. Au total, 125 candidats sur 162 sont d'origine du Nord, du Centre et du Sud, ce qui correspond à la concentration provinciale de ce type d'immigration qui s'est implantée davantage au Québec et en Ontario. Rappelons qu'avant 1960, 90 % de la population immigrante du Québec venait d'Europe⁶³.

Les chiffres du tableau 7⁶⁴ montrent que parmi les candidats, les communautés italienne (49) et juive (41) sont les mieux représentées, comptant pas moins de 90 personnes. Viennent ensuite les communautés grecque (14), portugaise (8) et espagnole (4)⁶⁵. Outre l'ancienneté de l'immigration des deux premiers groupes, il faut, pour expliquer ces résultats, tenir compte du poids démographique de ces deux communautés au Québec et à Montréal, les personnes de descendance juive et italienne y constituant, sur le plan du nombre, les 3^e et 6^e groupes. Finalement, il faut aussi se souvenir que les communautés italienne et juive sont fortement concentrées dans au moins deux villes de l'enquête, soit à Côte-Saint-Luc pour les Juifs et à Saint-Léonard pour les Italiens⁶⁶.

Tableau 7 - Communautés d'origine européenne ayant présenté le plus grand nombre de candidats

	Nbre	H.	F
Communauté italienne	49	(91,8 %) 45	(8,2 %) 4
Communauté juive	41	(82,9 %) 34	(17,1 %) 7
Communauté grecque	14	(78,6 %) 11	(21,4 %) 3
Communauté espagnole	4	(50,0 %) 2	(50,0 %) 2
Communauté portugaise	8	(87,5 %) 7	(12,5 %) 1
Autres pays européens	9	(88,9 %) 8	(11,1 %) 1
Total	125	(85,6 %) 107	(14,4 %) 18

⁶³. Depuis le début de 1980, cette proportion n'est plus que 20 %. Sur cette question, voir Claire McNicoll, *Montréal. Une société multiculturelle*, Paris, éd. Belin, 1993.

⁶⁴. Comme il n'y a pas de différences entre les villes de l'agglomération métropolitaine et les villes extérieures à la région de Montréal, on ne présente qu'un tableau.

⁶⁵. Neuf candidats sont originaires d'autres pays du Centre de l'Europe.

⁶⁶. Pour des données plus complètes, voir le tableau 1.

Si la représentation proportionnelle des groupes ethniques parmi les candidats n'est pas toujours conforme à leur proportion dans la population, constatons néanmoins qu'elle est très bonne dans au moins 7 villes⁶⁷ de l'étude, dont une ville extérieure à la région montréalaise. Mais du côté des minorités visibles, la proportion n'est jamais conforme. On sait que la grande majorité de la population des minorités visibles a immigré au Québec après 1981 et que selon les données du recensement de 1996, plus des deux tiers des membres des minorités visibles sont nés à l'extérieur du Canada (291 815 sur 433 985). Les données du tableau 8 révèlent que les minorités visibles, au nombre de 34, représentent 4,9 % du total des candidats, tous sauf un s'étant présentés dans les villes de la région métropolitaine. D'une certaine façon, l'influence relative des candidats originaires d'Europe va de pair avec la faiblesse des candidats issus des minorités visibles. Ces derniers sont totalement absents dans 6 municipalités (4 étant des villes extérieures à l'agglomération métropolitaine) et leur présence n'atteint même pas 5 % dans 4 autres villes, dont 3 de la région de Montréal. Seules 2 municipalités affichent un taux de présence des candidats des minorités visibles supérieur à 10 %; il s'agit de Dollard-des-Ormeaux et Saint-Laurent.

Tableau 8 - Estimation des candidats issus des minorités visibles dans les villes de l'étude - Élections 1997-1999

Villes de la région métropolitaine de Montréal					
		Candidats ethniques		Minorités visibles	
		Nbre	%	Nbre	%
1	Brossard	1	7,7	0	0,0
2	Côte-Saint-Luc	17	100,0	0	0,0
3	Dollard-des-Ormeaux	10	55,5	2	11,1
4	LaSalle	15	42,8	1	3,1
5	Laval	14	15,9	2	2,3
6	Montréal	70	26,8	20	7,7
7	Montréal-Nord	3	21,4	1	7,1
8	Mont-Royal	3	25,0	1	8,3
9	Pierrefonds	2	9,5	1	4,8
10	Saint-Laurent	12	54,5	4	18,1
11	Saint-Léonard	11	84,6	1	7,7
Sous-total		158	23,0	33	4,8
Villes extérieures à la région métropolitaine de Montréal					
		Nbre	%	Nbre	%
12	Chicoutimi	0	0,0	0	0,0
13	Hull	3	11,5	0	0,0
14	Québec	1	1,4	1	1,4
15	Sherbrooke	0	0,0	0	0,0
16	Trois-Rivières	0	0,0	0	0,0
Sous-total		4	0,6	1	0,2
Total (N)		162	23,6	34	4,9

⁶⁷. Nous estimons qu'à partir du seuil de 75 %, l'objectif d'une représentation proportionnelle des candidats des groupes minoritaires est pratiquement atteint.

À la lumière des chiffres présentés au tableau 9, on analyse maintenant si la représentation proportionnelle des minorités visibles dans les villes sous enquête rejoint celle des candidats. Auparavant, il n'est pas inutile de rappeler que même si parfois les pourcentages atteints semblent importants, leur nombre demeure fort réduit (sauf à Montréal), comme en témoignent les données compilées au tableau 8. Lorsque nous analyserons le profil ethnoculturel des élus, il ne faudra donc pas s'étonner du nombre très bas d'élus des groupes des minorités visibles.

Tableau 9 - Atteinte de l'objectif d'une représentation proportionnelle des candidats issus des minorités visibles dans les villes de l'étude - Élections 1997-1999

Villes de la région métropolitaine de Montréal				
		Minorités visibles dans la population	% des candidats des minorités visibles	% atteint
		%		
1	Brossard	26,1	0,0	0,0
2	Côte-Saint-Luc	9,3	0,0	0,0
3	Dollard-des-Ormeaux	25,8	11,1	43,0
4	LaSalle	17,6	3,1	17,6
5	Laval	8,0	2,3	28,7
6	Montréal	20,0	7,7	38,5
7	Montréal-Nord	18,3	7,1	38,8
8	Mont-Royal	15,6	8,3	53,2
9	Pierrefonds	21,6	4,8	22,2
10	Saint-Laurent	36,0	18,1	50,3
11	Saint-Léonard	15,2	7,7	50,6
	Sous-total	15,0	4,8	32,0
Villes extérieures à la région métropolitaine de Montréal				
		Minorités visibles dans la population	% des candidats des minorités visibles	% atteint
		%		
12	Chicoutimi	0,7	0,0	0,0
13	Hull	5,8	0,0	0,0
14	Québec	2,2	1,4	63,6
15	Sherbrooke	2,6	0,0	0,0
16	Trois-Rivières	1,3	0,0	0,0
	Sous-total	0,4	0,2	50,0
	Total	15,5	4,9	31,6

La proportion des candidats des minorités visibles représente moins d'un tiers de celle de la population étudiée : en effet, compte tenu de leur poids démographique dans les villes de l'étude, les candidats des minorités visibles sont donc sous-représentés. Curieusement, leur sous-représentation est plus accentuée dans les villes de l'agglomération métropolitaine que dans celles situées hors de la région de Montréal. Mais il faut faire attention aux chiffres, un seul candidat des minorités visibles ayant brigué les suffrages dans ces dernières villes.

En ce qui concerne plus spécifiquement les villes de l'agglomération métropolitaine, l'objectif d'une représentation proportionnelle des candidats des minorités visibles n'est atteint qu'à 32 %. Dans 6 villes de cette zone, l'objectif atteint dépasse la moyenne obtenue mais n'est jamais supérieur à 53 %.

Pour mémoire, rappelons que l'objectif d'une représentation proportionnelle est atteint dans une proportion de 79,2 % dans le cas des groupes ethniques, qu'il est égal à 50,5 % pour les femmes et à 31,6 % pour les minorités visibles en particulier. La sous-représentation est donc beaucoup plus marquée dans le cas des minorités visibles et des femmes que pour l'ensemble des groupes ethniques. Bien évidemment, ces chiffres cachent d'importantes différences, tant entre les villes elles-mêmes, qu'entre celles de l'agglomération montréalaise et les autres. Nous reviendrons ultérieurement sur ces données lorsque nous analyserons le profil des élus.

Considérant les données en présence, on constate que le nombre de candidats des minorités visibles est plutôt symbolique dans la plupart des villes, sauf à Montréal et Saint-Laurent. S'agit-il d'une participation de pure forme destinée à masquer les difficultés rencontrées par les personnes issues des minorités visibles désireuses de se lancer en politique ou encore de l'expression d'une méfiance entretenue par le système politique municipal à l'égard des personnes appartenant à une minorité visible ? En politique, on le sait, les réalités ethniques peuvent se transformer en handicaps importants dans certains contextes spécifiques.

Mais certains éléments méritent d'être rappelés, notamment le fait que la plupart des membres des minorités visibles ayant immigré au Québec sont arrivés après 1970⁶⁸. Certes, ce fait n'explique pas tout. En revanche, il permet de comprendre pourquoi le nombre de candidats issus de ces minorités est nettement plus faible que celui des groupes d'ascendance européenne. Comme le soulignent Stasiulis et Abu-Laban⁶⁹, les « nouveaux immigrants ont souvent des préoccupations plus pressantes que la politique. » De surcroît, la ségrégation de fait dont sont victimes les personnes des minorités visibles contribue sans doute à augmenter les difficultés qu'elles rencontrent lorsqu'elles font face aux autres groupes minoritaires, notamment au moment de briguer l'investiture d'un parti politique, de collecter des fonds ou de participer à une campagne électorale à titre de candidat.

On sait qu'au Québec, la population des minorités visibles (433 985) est la troisième sur le plan du nombre au Canada, derrière l'Ontario et la Colombie-Britannique. Cette population vit majoritairement dans la région montréalaise, représentant 92 % de la population des minorités visibles du Québec. Plusieurs communautés sont par ailleurs assez nombreuses dans l'agglomération de Montréal, notamment les Noirs et les Arabes/Asiatiques occidentaux; ils y constituent les deux groupes les plus importants. Notons également que les communautés de

⁶⁸. À l'exception des Chinois et des Noirs, arrivés plutôt au XIXe siècle. Plus des deux tiers des membres (291 815 sur 433 985) des minorités visibles sont nés à l'extérieur du Canada. Parmi ces derniers, plus de 92 % sont arrivés après 1970.

⁶⁹. Dans Kathy Magyery (dir.), *op. cit.*, p. 21.

Latino-Américains et d'Asiatiques du Sud-Est sont aussi bien implantées sur le territoire montréalais.

Cette diversité ethnique se retrouve-t-elle auprès des candidats des minorités visibles ? En partie, puisque les candidats des communautés Arabes/Asiatiques occidentaux dominent (18), suivis par les personnes d'origine noire (10) et celles appartenant aux communautés d'Asiatiques du Sud-Est (3)⁷⁰. Par contre, la forte concentration des communautés des minorités visibles dans l'agglomération montréalaise (voir le tableau 1), est loin de se traduire dans le profil ethnoculturel des candidatures. En réalité, près de 60 % des candidats des minorités visibles se sont présentés à Montréal uniquement; en outre, c'est toujours dans cette ville que la diversité des candidatures est la plus accentuée (après la communauté Arabe/Asiatique, ce sont les candidats de la communauté noire qui sont les plus nombreux).

À la lumière du tableau 9, on constate que le poids démographique des minorités visibles est égal ou supérieur à 15 %⁷¹ dans 8 villes de l'agglomération métropolitaine, en plus de Montréal. Il s'agit de Brossard, Dollard-des-Ormeaux, LaSalle, Montréal-Nord, Mont-Royal, Pierrefonds, Saint-Laurent et Saint-Léonard. Comme l'indique le tableau 1, diverses communautés des minorités visibles vivent dans ces municipalités, certaines d'entre elles pouvant même être qualifiées de multiethniques. La cohabitation entre d'anciennes communautés d'origine européenne et d'autres plus récentes, issues principalement des minorités visibles, peut occasionner des rivalités susceptibles de se traduire sur le plan de la représentation politique. Le fait que certaines communautés sont nées à l'extérieur du Canada ne saurait tout expliquer, pas plus que celui de leur immigration plus récente. En effet, l'absence d'une masse critique suffisante de personnes des minorités visibles⁷² (tableau 1), notamment au sein de la communauté chinoise de Brossard et Saint-Laurent, dans la communauté haïtienne de Saint-Léonard et de Pierrefonds et dans la communauté vietnamienne de Mont-Royal, peut rendre difficile la constitution de coalitions et d'alliances en vue d'une meilleure représentation politique. Il ne faut pas non plus sous-estimer les facteurs qui poussent certains groupes à chercher à passer inaperçus, notamment sur le plan politique; un tel désir d'invisibilité prenant souvent racine dans la culture et les traditions politiques du pays d'origine.

Bien évidemment, ces lacunes en terme de représentation sont loin d'être une caractéristique propre à la vie municipale au Québec. Il n'en demeure pas moins qu'on connaît bien peu de choses sur les motifs conduisant certaines communautés ethnoculturelles à être presque complètement absentes de la vie politique locale. Outre l'existence de barrières systémiques, sans doute des raisons spécifiques aux communautés elles-mêmes sont-elles à prendre en compte; on pense notamment au parcours migratoire et aux caractéristiques socio-économiques.

⁷⁰. Les autres candidats sont d'origine philippine, salvadorienne et chinoise.

⁷¹. Ce pourcentage correspond à la proportion des minorités visibles dans les villes sous enquête, au sein de l'agglomération métropolitaine

⁷². La plupart des auteurs s'accordent pour reconnaître qu'en deça de 10 %, il n'existe pas de masse critique suffisante.

Pour l'heure, contentons-nous de prendre acte que l'installation d'importantes communautés des minorités visibles dans les villes de la région métropolitaine de Montréal depuis au moins les années 1980, ne s'est pas encore traduite par leur participation équivalente à la vie politique locale, notamment à titre de candidats ou d'élus.

3. *La présence des hommes et des femmes parmi les candidatures ethniques*

On compte plus d'hommes que de femmes parmi les candidatures ethniques, soit 126 hommes (77,8 %) et 36 femmes (22,2 %), comme l'indique le tableau 10. La sur-représentation des hommes d'origine minoritaire est légèrement supérieure à celle constatée pour l'ensemble des candidats de l'enquête (73,5 %). Dans les villes de l'agglomération métropolitaine, cette surreprésentation est aussi légèrement supérieure (75,3 %). Notons que les candidates des groupes ethniques minoritaires sont totalement absentes des villes de Brossard, Montréal-Nord, Mont-Royal et Saint-Léonard. En combinant les données des tableaux 10 et 7, on constate que parmi les communautés ethniques d'origine européenne ayant présenté le plus grand nombre de candidats, 85,6 % sont des hommes et 14,4 % sont des femmes. Ce fait doit être pris en compte si l'on veut comprendre pourquoi la proportion des candidates des groupes ethnoculturels est moindre que celle de l'ensemble de l'étude. Au niveau de l'agglomération métropolitaine, Montréal demeure le lieu où le nombre et le pourcentage de femmes parmi les groupes ethniques minoritaires sont les plus élevés (on fait exception de Pierrefonds où le pourcentage est important mais où on ne compte qu'une seule femme candidate issue des groupes ethniques minoritaires). Viennent ensuite les villes de Côte-Saint-Luc, Laval et LaSalle où au moins 20 % des candidats des groupes ethniques minoritaires sont des femmes. En revanche, dans les villes extérieures à la région de Montréal, les candidates provenant des groupes minoritaires sont totalement absentes; cette situation tranche avec les données enregistrées dans l'ensemble de l'étude, la proportion de candidates étant légèrement supérieure dans ces dernières villes (tableau 2).

En ce qui concerne la présence des hommes et des femmes parmi les candidats des minorités visibles, il s'agit d'un tout autre cas de figure, puisqu'on atteint presque la parité pour l'ensemble des villes de l'étude, soit 52,9 % d'hommes et 47 % de femmes. Cette proportion se retrouve dans les villes de l'agglomération métropolitaine où on compte 17 hommes et 16 femmes. À la lumière du tableau 10, on voit que c'est toujours à Montréal que les candidatures féminines sont proportionnellement les plus nombreuses. En réalité, le nombre de femmes y égale presque celui des hommes⁷³. Terminons en rappelant que dans les villes hors de la région de Montréal, on ne compte aucune candidate provenant des minorités visibles, le seul candidat des minorités visibles étant un homme.

⁷³. À Laval et Pierrefonds, le nombre de femmes dépasse celui des hommes. À Dollard-des-Ormeaux, il y a un homme et une femme des minorités visibles. Mais, là encore, les nombres y sont si faibles qu'il est difficile de parler d'une présence supérieure des femmes.

Tableau 10 - Répartition des hommes et des femmes parmi les candidats issus des groupes ethniques et des minorités visibles dans les villes de l'étude - Élections 1997-1999

Villes de la région métropolitaine de Montréal					
		Candidats des groupes ethniques		Candidats des minorités visibles	
		H	F	H	F
1	Brossard	1	0	0	0
2	Côte-Saint-Luc	12	(29,4) 5	0	0
3	Dollard-des-Ormeaux	9	(10,0) 1	1	(50,0) 1
4	LaSalle	12	(20,0) 3	1	0
5	Laval	10	(28,6) 4	0	(100,0) 2
6	Montréal	49	(30,0) 21	8	(60,0) 12
7	Montréal-Nord	3	0	1	0
8	Mont-Royal	3	0	1	0
9	Pierrefonds	1	(50,0) 1	0	(100,0) 1
10	Saint-Laurent	11	(8,3) 1	4	0
11	Saint-Léonard	11	0	1	0
	Sous-total (N)	122	36	17	16
	(%)	75,3	22,2	50,0	47,0
Villes extérieures à la région métropolitaine de Montréal					
12	Chicoutimi	0	0	0	0
13	Hull	3	0	0	0
14	Québec	1	0	1	0
15	Sherbrooke	0	0	0	0
16	Trois-Rivières	0	0	0	0
	Sous-total (N)	4	0	1	0
	(%)	2,5	0,0	2,9	0,0
	Total (N)	126	36	18	16
	(%)	77,8	22,2	52,9	47,0

4. Les candidatures ethniques selon les partis politiques

L'étude de Pelletier relative aux élections fédérales de 1988 indique que les candidats ethniques sont davantage présents au sein du PLC, du PC et du NPD. Quant aux candidats issus des minorités visibles, ils se retrouvent plutôt dans les partis de l'opposition à la Chambre des communes⁷⁴. Dans cette section, on essaie d'évaluer si la présence, au niveau municipal, de partis politiques, favorise les candidatures d'origine ethnique minoritaire.

⁷⁴. À notre connaissance, l'examen de l'origine ethnoculturelle des candidats aux élections fédérales de 1993 et de 1997 n'a toujours pas été faite. Dans la section traitant des élus, nous reviendrons sur les données compilées par J. Black relatives à la composition ethnoculturelle du parlement fédéral après les élections de 1993 et de 1997.

À tort sans doute, on s'attendait à ce que l'absence de partis politiques dans certaines villes de l'étude explique la faible présence de candidats d'origine ethnique minoritaire. Mais il n'est en rien. Selon les données présentées au tableau 6, et malgré l'inexistence de partis politiques à Côte-Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux et Mont-Royal, on voit que la proportion de candidats des groupes ethnoculturels dans ces villes peut dépasser la part de ces groupes dans la population. Cela dit, sur la base des données dont nous disposons, il nous est impossible d'établir des liens, positifs ou négatifs, entre la proportion de candidats d'origine ethnique minoritaire et le nombre de partis politiques en lice. Pour l'instant, on ne peut que constater qu'à Laval, où si quatre partis se disputent les faveurs de l'électorat, les candidatures ethniques ne représentent que 15,9 % de l'ensemble des candidats, alors que la population d'origine ethnique est estimée à 22,6 %.

Peut-on établir des liens entre les partis politiques actuellement au pouvoir à Montréal et Laval⁷⁵, et la proportion de candidats d'origine minoritaire ? C'est ce que nous tenterons de faire maintenant. En ce qui concerne Montréal, le tableau 11 montre que la plupart des candidats (64/70, soit 91,4 %) ont brigué les suffrages sous la bannière de cinq partis politiques. Dans l'ordre, ces partis comptent le plus grand nombre de candidatures ethniques : Nouveau Montréal (17), Équipe Bourque/Vision Montréal (16), RCM (12), Équipe Montréal (11), Coalition démocratique de Montréal (8). Le parti au pouvoir, donc, Équipe Bourque, arrive bon second dans la course aux candidatures ethniques.

Par ailleurs, en regardant plus attentivement ce qui se passe du côté des districts électoraux de Montréal, on constate qu'il n'y a aucun candidat d'origine minoritaire dans 20 districts (39,2 %). En fait, il semble que les candidats ethniques se concentrent majoritairement dans les zones où réside la population d'origine ethnique minoritaire, notamment dans les districts suivants : l'Acadie, Cartierville, Darlington, Décarie, François-Perreault, Jeanne-Mance, Mile End, Parc-Extension, Saint-Michel, Snowdon et Victoria. Au total, 42 candidats d'origine minoritaire sur 70 (60 %), se sont présentés dans 11 districts seulement (21,6 %); dans chacun d'eux, le poids démographique des groupes minoritaires y est supérieur à 50 % de la population.

Grâce à ces chiffres, il est possible de voir que la proportion des candidatures ethniques et la concentration résidentielle des groupes ethniques constituent des facteurs susceptibles de favoriser une mobilisation accrue de l'électorat ethnique. Dans la lutte électorale, les candidats ethniques peuvent ainsi se trouver favorisés par rapport à leurs adversaires; sans aucun doute, verront-ils à conserver ces avantages jusqu'au jour des élections⁷⁶.

⁷⁵. Un tel exercice est inutile ailleurs puisque dans ces 5 villes (Brossard, Montréal-Nord, Pierrefonds, Saint-Laurent, Saint-Léonard), il n'existe qu'un seul parti, et dans une autre (Québec), le nombre et le pourcentage de candidats d'origine ethnique ne dépassent pas 2 %. Quant à LaSalle, les données ne sont pas disponibles pour l'instant.

⁷⁶. Cette remarque ne concerne que Montréal. En ce qui a trait aux autres villes de l'enquête, nous ne possédons pas de données sur la composition ethnoculturelle des districts électoraux. Rappelons qu'au cours d'entretiens en profondeur complétés auprès de conseillers municipaux de Montréal issus des groupes ethnoculturels, on nous a laissé entendre que les caractéristiques ethnoculturelles des districts électoraux pouvaient être déterminantes sur l'issue du vote.

Tableau 11 - Les candidats des groupes ethniques selon les partis

Partis politiques					
Montréal	Équipe Bourque / Vision Montréal	RCM	Équipe Montréal	Nouveau Montréal	Coalition démocratique de Montréal
Nombre	16	12	11	17	8
	*Les autres candidats n'ont aucune affiliation partisane				
	Total 64				
Laval	Parti PRO des Lavallois	Option Laval	Accès Laval	Élan Laval	
Nombre	3	1	6	3	
	* Un candidat est indépendant				
	Total 13				

Les chiffres présentés au tableau 11 indiquent que les quatre partis en lice à Laval regroupent des candidats d'origine minoritaire. Mais près de la moitié d'entre eux sont affiliés à un seul parti, soit Accès Laval (6). Le Parti Pro des Lavallois, le parti ayant remporté les élections, en compte trois, de même qu'Élan Laval⁷⁷.

Pour sa part, l'examen des candidatures issues des minorités visibles révèle qu'elles sont majoritairement présentes à Montréal et Saint-Laurent. Dans cette dernière ville, aucun des candidats des minorités visibles n'est membre du Parti municipal de Saint-Laurent. À Montréal, tous les partis politiques comptent des candidats issus des minorités visibles, selon les résultats du tableau 12.

Tableau 12 - Les candidats des minorités visibles selon les partis

Partis politiques					
Montréal	Équipe Bourque/ Vision Montréal	Nouveau Montréal	RCM	Équipe Montréal	Coalition démocratique de Montréal
Nombre	4	5	5	3	2
	*Une personne n'a pas d'affiliation partisane				
	Total 20				
Saint-Laurent	Indépendant				
Nombre	4				
	Total 4				

Les données qui précèdent relatives au portrait ethnoculturel des candidats appellent quelques remarques supplémentaires. Le tableau 13 illustre les différences observées au sein de la population étudiée. En ce qui concerne les candidats des minorités ethniques et ceux qui sont

⁷⁷. Une personne s'est présentée comme indépendant, une autre pour Option Laval.

membres des minorités visibles, on note que leur proportion est toujours moindre que celle de leur présence dans la population, l'écart demeurant tout de même nettement plus important du côté des minorités visibles. En effet, tandis que l'objectif d'une représentation proportionnelle est atteint à presque 80 % dans le cas des premiers, il n'est que de 31,6 % pour les seconds. On s'y attendait, compte tenu de leur part dans la population étudiée, les candidats d'origine britannique ou française sont sur-représentés; en effet, pour eux, l'objectif d'une représentation proportionnelle arrive à 108,8 %.

Tableau 13 - Tableau synthétique des candidats dans les villes de l'étude -Élections 1997-1999

	Taux de présence		Atteinte de l'objectif d'une représentation proportionnelle
	Population à l'étude(%)	Candidats (%)	Candidats (%)
Majorité britannique / française	70,2	76,4	108,8
Minorités ethniques*	29,8	23,6	79,0
Minorités visibles	15,5	4,9	31,6
Femmes	52,5	26,5	50,5

*Les minorités visibles sont incluses dans les minorités ethniques

Finalement, on voit que la situation des femmes n'est pas des meilleures. Bien que le pourcentage de candidates dépasse légèrement celui des candidats appartenant aux groupes ethnoculturels, les femmes continuent tout de même d'être sous-représentées par rapport à leur part dans la population. En réalité, pour ces dernières, l'objectif d'une représentation proportionnelle ne dépasse pas la moitié. Qui plus est, selon nos données, le niveau de représentation des candidates est inférieur de près de 30 % à celui des personnes des groupes ethnoculturels.

Tout au long de l'analyse qui se termine, on a vu que dans les villes de l'agglomération métropolitaine, la sous-représentation des candidatures issues des groupes ethniques minoritaires variait énormément. Ainsi, dans quelques villes, on a même constaté l'existence d'une sur-représentation des candidatures ethniques, compte tenu de la proportion des groupes ethniques dans la population (voir le tableau 6). En revanche, on a établi la quasi-absence de candidats d'origine minoritaire dans certaines municipalités, sans qu'il soit possible d'en cerner les causes exactes. On a souligné également une assez grande diversité relative aux origines ethniques des candidats, diversité qui reflète plus ou moins fidèlement celle qu'on retrouve dans les villes de l'étude. Somme toute encourageantes, ces données ne doivent pas faire oublier la sous-représentation marquée des candidats des minorités visibles. À n'en pas douter, la présence très faible de ces derniers dans la plupart des villes sous enquête montre à quel point les obstacles qui se dressent devant ceux, peu nombreux, qui choisissent néanmoins de se porter candidats aux

élections municipales, demeurent importants. Dans toutes les villes de l'étude, l'atteinte de l'objectif d'une représentation proportionnelle des candidats des minorités visibles excède à peine 30 %. En dernier lieu, rappelons que dans les villes extérieures à la région montréalaise, l'absence quasi totale de candidats d'origine minoritaire ne saurait surprendre, le poids démographique des groupes minoritaires y étant beaucoup trop faible.

C. Le profil des élus

Lorsqu'on analyse le profil des élus, on constate que les disparités relevées au niveau des candidatures se répercutent du côté des élus. D'une part, les femmes demeurent sous-représentées; d'autre part, bien que les groupes ethniques minoritaires connaissent des taux de succès voisins de ceux des groupes majoritaires, le pourcentage des élus des minorités visibles demeure, quant à lui, extrêmement faible. De surcroît, le portrait des élus est loin de correspondre à la diversité ethnique et sexuelle constatée dans les municipalités de l'étude. Il y a donc des interférences qui découlent des bases partisanes et communautaires. C'est ce que nous verrons dans la présente analyse.

1. Les hommes et les femmes

À la lumière du tableau 14, on voit que 240 personnes ont été élues dans les municipalités de l'étude, soit 188 hommes (78,3 %) et 52 femmes (21,7 %). Le pourcentage des élues est moindre que celui des candidates de 5 %⁷⁸. L'objectif d'une représentation proportionnelle des élues est donc inférieur à celui des candidates : atteint à 50,5 % pour ces dernières, il n'est plus que de 41,3 % pour les élues, selon les données du tableau 15. Cela veut dire que la sous-représentativité est plus accentuée dans le cas des élues que des candidates, tandis que dans des municipalités, les chances des femmes d'être élues demeurent moindres que celles des hommes.

Dans les villes de l'agglomération métropolitaine, la proportion des élues est plus faible que dans celles situées hors de la région de Montréal; elle est également inférieure à la moyenne constatée pour toutes les villes de l'étude. Selon le tableau 14, et en gardant en mémoire que les chiffres demeurent fort réduits, on observe que 3 villes affichent un taux d'élues égal ou supérieur à 25 %⁷⁹. Il s'agit de Dollard-des-Ormeaux, Montréal et Mont-Royal. Par ailleurs, dans quelques autres villes, les femmes ont réussi à se faire élire dans une proportion plus grande que celle de leurs candidatures; on observe ce phénomène à Brossard, Dollard-des-Ormeaux, Mont-Royal, Saint-Laurent, Saint-Léonard et Montréal-Nord.

⁷⁸. On se rappelle que les candidates représentent 26,5 % de l'ensemble des candidats.

⁷⁹. Comme pour les candidates, nous maintenons le seuil critique de 25 %. Ce pourcentage est légèrement supérieur à la moyenne observée; par ailleurs, nous croyons qu'un tel seuil fait la différence entre une présence réelle et symbolique.

**Tableau 14 - Les élus et les élues aux élections municipales dans les villes de l'étude -
Élections 1977-1999**

Villes de la région métropolitaine de Montréal				
			%	Nbre
1	Brossard	H	90,9	10
		F	9,1	1
2	Côte-Saint-Luc	H	77,8	7
		F	22,2	2
3	Dollard-des-Ormeaux	H	66,7	6
		F	33,3	3
4	LaSalle	H	84,6	11
		F	15,4	2
5	Laval	H	86,4	19
		F	13,6	3
6	Montréal	H	75,0	39
		F	25,0	13
7	Montréal-Nord	H	81,8	9
		F	18,2	2
8	Mont-Royal	H	71,4	5
		F	28,6	2
9	Pierrefonds	H	81,8	9
		F	18,2	2
10	Saint-Laurent	H	80,0	12
		F	20,0	3
11	Saint-Léonard	H	90,9	10
		F	9,1	1
	Sous-total	H	80,1	137
		F	19,9	34
Villes extérieures à la région métropolitaine de Montréal				
			%	Nbre
12	Chicoutimi	H	90,9	10
		F	9,1	1
13	Hull	H	81,8	9
		F	18,2	2
14	Québec	H	66,7	14
		F	33,3	7
15	Sherbrooke	H	53,9	7
		F	46,1	6
16	Trois-Rivières	H	84,6	11
		F	15,4	2
	Sous-total	H	73,9	51
		F	26,1	18
	Total	H	78,3	188
		F	21,7	52
				240

Tableau 15 - Atteinte de l'objectif d'une représentation proportionnelle des élues dans les villes de l'étude - Élections 1997-1999

Villes de la région métropolitaine de Montréal			
		% de femmes dans la population	% atteint
1	Brossard	50,9	17,8
2	Côte-Saint-Luc	55,3	40,2
3	Dollard-des-Ormeaux	50,8	65,6
4	LaSalle	52,8	29,2
5	Laval	51,1	26,6
6	Montréal	51,9	48,2
7	Montréal-Nord	54,4	33,5
8	Mont-Royal	52,9	54,1
9	Pierrefonds	51,6	35,3
10	Saint-Laurent	52,7	38,0
11	Saint-Léonard	52,9	17,2
	Sous-total	52,5	37,9
Villes extérieures à la région métropolitaine de Montréal			
		% de femmes dans la population	% atteint
12	Chicoutimi	51,3	17,7
13	Hull	52,3	34,8
14	Québec	52,9	62,9
15	Sherbrooke	53,3	87,0
16	Trois-Rivières	53,2	28,9
	Sous-total	52,6	49,6
	Total	52,5	41,3

Dans les villes extérieures à la région de Montréal, la proportion d'élues dépasse la moyenne observée dans l'ensemble de l'étude. À Québec et Sherbrooke, le pourcentage est supérieur à 25 %; il atteint même 46,1 % dans cette dernière ville où les femmes ont également réussi à se faire élire dans une proportion nettement plus importante que leur taux de candidature.

En examinant le tableau 15, on voit que l'objectif d'une représentation proportionnelle des élues est, encore une fois, atteint d'une manière supérieure dans les villes extérieures à l'agglomération métropolitaine, où on constate que Québec et Sherbrooke affichent des taux qui excèdent 60 %. Dans les villes de la région montréalaise, les taux enregistrés sont extrêmement variables et dépassent rarement 50 %; c'est tout de même le cas pour Dollard-des-Ormeaux et Mont-Royal. Par contre, le pourcentage atteint pour les élues dans la région de Montréal est supérieur à celui obtenu pour les candidates dans 6 villes⁸⁰ (voir les chiffres des tableaux 15 et 4); quant aux villes extérieures à la zone de Montréal, seule Sherbrooke est dans cette situation.

⁸⁰. Voir les données pour les villes suivantes : Brossard, Dollard-des-Ormeaux, Montréal-Nord, Mont-Royal, Saint-Laurent et Saint-Léonard. On garde tout de même en mémoire l'idée que certains pourcentages cachent parfois des chiffres très faibles.

Une autre façon d'approfondir la performance des femmes candidates consiste à mesurer leur taux de succès au moment des élections.

Le tableau 16 illustre les différences entre les villes de la zone de Montréal et celles extérieures à l'agglomération montréalaise : dans les premières, on obtient un taux de succès de 25,4 %; il est de 37,5 % dans les secondes. Cela dit, dans de nombreuses municipalités de la zone de Montréal, les élections ont avantagé les femmes, celles-ci enregistrant un taux de succès de 100 % dans au moins 5 villes (encore là on rappelle les faibles chiffres en cause). Par contre, dans les villes de Laval et Montréal, les données révèlent que les femmes ont eu beaucoup plus de difficulté, leur taux de succès étant respectivement de 11,5 % et 16 %. En somme, lorsqu'elles sont candidates, les femmes peuvent parfois connaître des taux de succès assez remarquables. Bien que ces dernières données soient plutôt encourageantes, elles doivent tout de même être mises en perspective; en effet, il faut garder en mémoire le fait que l'objectif de représentativité des femmes élues dans les villes de l'agglomération montréalaise ne dépasse pas 37,9 % (tableau 15). En somme, le nombre d'élues est parfois tellement faible qu'il est hasardeux d'établir un lien entre le taux de succès des femmes, lorsqu'elles font acte de candidature, et une certaine garantie de représentation proportionnelle.

Tableau 16 - Taux de succès des élues dans les villes de l'étude - Élections 1997-1999

Villes de la région métropolitaine de Montréal				
		Nbre de candidates	Nbre d'élues	Taux de succès %
1	Brossard	1	1	100,0
2	Côte-Saint-Luc	5	2	40,0
3	Dollard-des-Ormeaux	3	3	100,0
4	LaSalle	5	2	40,0
5	Laval	26	3	11,5
6	Montréal	81	13	16,0
7	Montréal-Nord	2	2	100,0
8	Mont-Royal	3	2	66,0
9	Pierrefonds	4	2	50,0
10	Saint-Laurent	3	3	100,0
11	Saint-Léonard	1	1	100,0
	Sous-total	134	34	25,4
Villes extérieures à la région métropolitaine de Montréal				
		Nbre de candidates	Nbre d'élues	Taux de succès %
12	Chicoutimi	3	1	33,3
13	Hull	6	2	33,3
14	Québec	28	7	25,0
15	Sherbrooke	8	6	75,0
16	Trois-Rivières	3	2	66,0
	Sous-total	48	18	37,5
	Total	182	52	28,6

Dans les villes extérieures à la zone montréalaise, le taux de succès des femmes est légèrement meilleur. Les villes de Sherbrooke et Trois-Rivières sont nettement en avance sur Chicoutimi, Hull et Québec.

Les données que nous venons de présenter dans les trois derniers tableaux viennent confirmer une de nos suppositions, à savoir que les femmes demeurent sous-représentées, compte tenu de leur part dans la population. Si l'on souhaite se rapprocher de l'objectif d'une représentation proportionnelle, la mesure visant à augmenter sensiblement le nombre de candidatures féminines, notamment dans les petites municipalités, devra être envisagée. Par ailleurs, les données que nous avons compilées pour Montréal⁸¹ indiquent que, lorsque plusieurs partis sont en lice, ces derniers semblent hésiter à présenter une femme dans un district où un autre parti l'a déjà fait. D'après nos résultats, dans 21 districts électoraux de Montréal (sur 51, on le rappelle), une seule femme était en lice, tandis que dans 9 d'entre eux seulement, on comptait au moins 3 candidates. En somme, dans la plupart des villes, on devrait accroître la sensibilisation des différents partis politiques, lorsqu'ils existent, à une présence accrue des femmes comme candidates. En l'absence de partis politiques, il faudrait voir à mobiliser les réseaux communautaires en faveur de ces dernières.

Une dernière question se pose : les femmes élues font-elles partie de l'équipe au pouvoir ? Dans les petites municipalités où un seul parti est autorisé, la réponse est évidemment oui. Mais ailleurs également, notamment à Laval, Montréal et Québec, où la grande majorité des élues fait partie du groupe gagnant, comme l'indique le tableau 17.

Tableau 17 - Les femmes élues : au pouvoir ou dans l'opposition

	Pouvoir	Opposition	Total
Laval	(100,0 %)3	(0,0 %)0	3
Montréal	(84,6 %) 11	(15,4 %)2	13
Québec	(42,7 %) 3	(57,1 %)4	7
Total	17	6	23

S'il faut se réjouir du fait que les femmes se retrouvent au sein des partis appelés à diriger la municipalité, on ne saurait s'en contenter : redisons-le encore une fois, un tel gain ne constitue en rien une garantie de représentation proportionnelle des élues, dont le taux n'atteint que 41,3 % pour l'ensemble des villes de l'étude. Quant au pourcentage de succès des femmes, il se situe à 28,6 %. Ces derniers résultats montrent, si besoin est, à quel point l'avancée des femmes est lente et difficile au plan politique. Ils suggèrent également que pour changer la donne, l'idée de mettre en place des mesures de redressement susceptibles de changer la donne, doit être sérieusement envisagée. Nous y reviendrons ultérieurement.

⁸¹. Ce travail a été impossible à faire pour les autres villes de l'étude, notre compilation des résultats n'ayant pu être faite par district électoral.

2. Le portrait ethnique

L'examen du portrait ethnoculturel des élus dans les villes de l'étude montre qu'ils sont majoritairement de descendance britannique et française. Dans ce groupe, on compte 184 personnes. Par ailleurs, 56 élus proviennent des divers groupes ethniques minoritaires, ce qui représente 23,3 % du total des élus, selon les chiffres du tableau 18. Ce score, certes, équivaut à celui des candidats d'origine ethnique minoritaire (23,6 %), mais on ne saurait déduire d'une telle identité que le profil des candidats et des élus d'origine minoritaire soit sensiblement le même.

Tableau 18 - Estimation des élus issus des groupes ethniques minoritaires dans les villes de l'étude -Élections 1997-1999

Villes de la région métropolitaine de Montréal			
		Élus	
		Nbre	%
1	Brossard	1	9,1
2	Côte-Saint-Luc	9	100,0
3	Dollard-des-Ormeaux	4	44,4
4	LaSalle	5	38,5
5	Laval	2	9,1
6	Montréal	15	28,8
7	Montréal-Nord	2	18,2
8	Mont-Royal	1	14,3
9	Pierrefonds	0	0,0
10	Saint-Laurent	7	46,7
11	Saint-Léonard	9	81,8
Sous-total		55	22,9
Villes extérieures à la région métropolitaine de Montréal			
		Élus	
		Nbre	%
12	Chicoutimi	0	0,0
13	Hull	1	9,1
14	Québec	0	0,0
15	Sherbrooke	0	0,0
16	Trois-Rivières	0	0,0
Sous-total		1	0,4
Total		56	23,3

À l'exception d'une personne, tous les élus dont l'origine n'est ni française ni britannique, proviennent des villes de la zone métropolitaine. Ils représentent 22,9 % de l'ensemble des élus de la dite zone. Ces élus sont fortement présents dans les villes de Côte-Saint-Luc et Saint-Léonard. En outre, on les retrouve de manière relativement importante à Dollard-des-Ormeaux, LaSalle et Saint-Laurent. À l'extérieur de la région de Montréal, 0,4 % des élus sont d'origine ethnique minoritaire et seule la Ville de Hull compte un élu appartenant à ce groupe.

Par contre, en comparant les données des tableaux 5 et 18, on observe que dans la presque totalité des villes (sauf à Brossard, Montréal et Côte-Saint-Luc), le taux d'élus issus des groupes ethniques minoritaires est toujours inférieur au pourcentage de candidats provenant de ces groupes.

Considérant le poids numérique des groupes ethniques minoritaires dans chaque ville, on constate que l'objectif d'une représentation proportionnelle de ces groupes est atteint à 78,2 % en ce qui concerne les élus⁸² (contre 79,2 % pour les candidats). Dans la région montréalaise, il n'y a rien d'étonnant au fait que cet objectif arrive presque à 65 %, contre 7,1 % dans les villes extérieures à l'agglomération de Montréal. Dans 7 villes de la zone de Montréal, (voir le tableau 19), il s'approche ou dépasse la moyenne des villes de l'étude. En effet, la proportion d'élus y rejoint presque, c'est le cas pour Montréal, Dollard-des-Ormeaux et Saint-Laurent, sinon devance, leur pourcentage dans la population, il s'agit de Côte-Saint-Luc, LaSalle et Saint-Léonard. On ne peut en dire autant d'autres villes où la présence élevée de groupes minoritaires dans la population ne se traduit nullement sur le plan électoral. À propos des villes de Brossard et Pierrefonds notamment⁸³, les données révèlent que l'objectif d'une représentation proportionnelle des élus ne dépasse pas 26,4 % dans le premier cas et est nul dans le second. Quant aux villes de Laval et Mont-Royal, l'objectif atteint demeure nettement inférieur à la moyenne obtenue; enfin, la performance de Montréal-Nord est plutôt moyenne.

Précédemment, on a supposé que l'objectif d'une représentation proportionnelle des candidats était presque atteint lorsqu'il frôlait ou dépassait les 75 %. À la lumière du tableau 6, on voit que 7 villes sont dans cette situation, une d'entre elles étant située à l'extérieur de la région métropolitaine. Demandons-nous, maintenant, si, en ce qui touche les élus, la situation est similaire. À l'aide du tableau 19, on voit que les 7 villes ayant presque atteint, voire dépassé, l'objectif d'une représentation proportionnelle des candidats, affichent la même performance en terme de succès des élus. Soulignons enfin que 3 villes de la région métropolitaine affichent une note plus que parfaite, l'objectif atteint étant supérieur à 100 %.

⁸². Puisqu'on ne tient pas compte des origines multiples (6,7 % au Québec en 1996) et qu'un grand nombre s'est déclaré d'origine canadienne (37,7 %), le pourcentage de personnes membres d'une minorité ethnique constitue un point de référence inférieur à la réalité. L'atteinte de l'objectif d'une représentation proportionnelle des élus, calculé au tableau 19, est donc surestimée.

⁸³. On rappelle qu'à Chicoutimi, Sherbrooke et Trois-Rivières, on ne compte aucun candidat d'origine minoritaire. À Hull et Québec, on en dénombre 3 et 1 respectivement. Dans ces 5 villes, on présume que l'importance de l'électorat ethnique est trop faible pour faire élire un candidat d'origine minoritaire. Soulignons toutefois qu'une personne issue des minorités a été élue à Hull, ville qui regroupe plus de 10 % de personnes issues des groupes ethniques minoritaires.

Tableau 19 - Atteinte de l'objectif d'une représentation proportionnelle des élus des groupes ethniques minoritaires dans les villes de l'étude - Élections 1997-1999

Villes de la région métropolitaine de Montréal				
		Groupes ethniques minoritaires dans la population* %	% des élus des groupes ethniques minoritaires	% atteint
1	Brossard	34,4	9,0	26,4
2	Côte-Saint-Luc	65,8	100,0	151,9
3	Dollard-des-Ormeaux	50,8	44,4	87,4
4	LaSalle	33,3	38,5	115,4
5	Laval	22,6	9,0	40,1
6	Montréal	34,6	28,8	83,3
7	Montréal-Nord	34,8	18,2	52,2
8	Mont-Royal	43,4	14,3	32,9
9	Pierrefonds	35,7	0,0	0,0
10	Saint-Laurent	58,2	46,7	80,0
11	Saint-Léonard	57,9	81,8	141,4
	Sous-total	35,3	22,9	64,9
Villes extérieures à la région métropolitaine de Montréal				
		Groupes ethniques minoritaires dans la population* %	% des élus des groupes ethniques minoritaires	% atteint
12	Chicoutimi	3,0	0,0	0,0
13	Hull	11,7	9,1	77,7
14	Québec	4,8	0,0	0,0
15	Sherbrooke	5,7	0,0	0,0
16	Trois-Rivières	3,4	0,0	0,0
	Sous-total	5,6	0,4	7,1
	Total	29,8	23,3	78,2

* Origines uniques seulement

Un mot sur les résultats obtenus dans les villes extérieures à la zone métropolitaine pour rappeler qu'ils s'expliquent par la part très faible des groupes ethnoculturels par rapport à l'ensemble de leur population. En effet, seule la Ville de Hull affiche un taux de présence des groupes ethniques minoritaires supérieur à 10 %. Or, certains auteurs considèrent qu'à partir du seuil de 10 %, les groupes ethniques peuvent faire la différence sur le plan électoral⁸⁴. À Hull, toujours, 3 représentants des groupes ethnoculturels se sont présentés aux dernières élections et un a été élu. Dans les autres villes concernées, on croit que l'appui communautaire demeure insuffisant pour que des candidats des groupes minoritaires l'emportent; car, n'oublions pas qu'à Chicoutimi, Sherbrooke et Trois-Rivières, le pourcentage des groupes ethnoculturels n'oscille qu'entre 3 % et

⁸⁴. Robert Boily, Alain Pelletier et Pierre Serré, « Pluralisme et élections », *Le Devoir*, 15 et 16 septembre 1989.

6 % (tableau 1). C'est sans doute ce qui explique pourquoi, lors des dernières élections municipales, aucun candidat issu de ces groupes n'y a brigué les suffrages.

Pour l'ensemble des villes, examinons maintenant selon quelle proportion les représentants des groupes ethniques minoritaires triomphent. Selon les données du tableau 20, on obtient un taux de succès des élus de 34,6 %. Il est cependant beaucoup plus faible dans les villes extérieures à la région montréalaise, soit 25 %.

Tableau 20 - Taux de succès des élus issus des groupes ethniques minoritaires dans les villes de l'étude - Élections 1997-1999

Villes de la région métropolitaine de Montréal				
		Nbre de candidats	Nbre d'élus	Taux de succès %
1	Brossard	1	1	100,0
2	Côte-Saint-Luc	17	9	52,9
3	Dollard-des-Ormeaux	10	4	40,0
4	LaSalle	15	5	33,3
5	Laval	14	2	14,3
6	Montréal	70	15	21,4
7	Montréal-Nord	3	2	66,7
8	Mont-Royal	3	1	33,0
9	Pierrefonds	2	0	0,0
10	Saint-Laurent	12	7	58,3
11	Saint-Léonard	11	9	81,8
	Sous-total	158	55	34,8
Villes extérieures à la région métropolitaine de Montréal				
		Nbre de candidats	Nbre d'élus	Taux de succès %
12	Hull	3	1	33,3
13	Québec	1	0	0,0
	Sous-total	4	1	25,0
	Total	162	56	34,6

Chicoutimi, Sherbrooke et Trois-Rivières ne figurent pas au tableau, n'ayant présenté aucun candidat d'origine ethnique minoritaire.

Bien que le taux de succès des élus appartenant aux groupes ethnoculturels dépasse à peine le tiers, on observe qu'il est tout de même supérieur à un élu sur trois dans les 6 villes suivantes, toutes situées dans la zone de Montréal, à savoir Brossard, Côte-Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Montréal-Nord, Saint-Laurent et Saint-Léonard. Mais, on a vu précédemment, dans la section consacrée aux femmes, qu'un taux de succès élevé ne garantissait pas toujours l'atteinte de l'objectif d'une représentation proportionnelle. Selon nos données, un tel objectif n'est atteint qu'à 26,4 % à Brossard et qu'à 52,2 % à Montréal-Nord (tableau 19). Or, dans la mesure où le taux de succès permet de mettre en rapport des pourcentages élevés et des nombres relativement réduits, il faut être très prudent dans l'utilisation d'un tel outil de mesure. En aucun cas, donc,

pouvons-nous en tirer des conclusions définitives, l'exemple de Brossard, où un taux de succès de 100 % ne concerne qu'une seule personne, commandant la plus grande des prudences.

Tous les candidats des groupes ethnoculturels sont loin de franchir la barrière électorale. En fait, deux sur trois sont recalés, selon les données présentées au tableau 20; malgré tout, des différences importantes se remarquent d'une ville à l'autre. Dans la zone métropolitaine, le taux de succès des candidatures ethniques ne dépasse pas 40 % dans 6 villes. Dans les villes extérieures à la région montréalaise, Hull affiche un taux de succès presque équivalent à la moyenne des villes de l'étude, mais supérieur à celui des villes de son groupe.

Terminons cette section sur les élus en identifiant les principales communautés dont ils sont les représentants.

Dans la partie concernant les candidats, on a vu que la diversité ethnique des villes de l'étude n'était pas toujours reflétée dans le profil de ces derniers. On ne pouvait s'attendre à ce qu'il en soit autrement pour les élus, comme le démontrent les données du tableau 21. Dans l'étude, 87,5 % des élus sont d'origine européenne (ce pourcentage est de 77 %, pour les candidats). Ils proviennent surtout des pays d'Europe du Centre, et sont Juifs dans 85 % des cas, et des pays d'Europe du Sud, et sont d'origine italienne 8 fois sur 10. On se rappelle que les 90 candidats de ces deux communautés représentent 55,5 % de l'ensemble des 162 candidatures ethniques. Par contre, en réussissant à faire élire 73,2 % des leurs (41 personnes sur un total de 56), force est de reconnaître que ces deux communautés connaissent un taux de succès particulièrement élevé.

Tableau 21 - Communautés dont sont issus les élus ethniques et les minorités visibles

	Nbre	H.	F
Communauté italienne	24	(91,7 %) 22	(8,3 %) 2
Communauté juive	17	(88,2 %) 15	(11,8 %) 2
Communauté grecque	3	(66,7 %) 2	(33,3 %) 1
Europe centrale (autres)	3	(66,7 %) 2	(33,3 %) 1
Communauté portugaise	1	(100,0 %) 1	(0,0 %) 0
Communauté espagnole	1	(100,0 %) 1	(0,0 %) 0
Minorités visibles	7	(28,6 %) 2	(71,4 %) 5
Total	56	(80,4 %) 45	(19,6 %) 11

En examinant les communautés représentées par les élus, on constate que les personnes des minorités visibles sont loin de faire aussi bonne figure que leurs collègues des autres groupes ethniques minoritaires. Les tableaux 22 et 23 illustrent ces différences.

Tableau 22 - Estimation des élus issus des minorités visibles dans les villes de l'étude - Élections 1997-1999

Villes de la région métropolitaine de Montréal			
		Élus	
		Nbre	%
1	Brossard	0	0,0
2	Côte-Saint-Luc	0	0,0
3	Dollard-des-Ormeaux	1	11,1
4	LaSalle	1	7,7
5	Laval	0	0,0
6	Montréal	4	7,7
7	Montréal-Nord	0	0,0
8	Mont-Royal	0	0,0
9	Pierrefonds	0	0,0
10	Saint-Laurent	1	6,7
11	Saint-Léonard	0	0,0
Sous-total		7	4,1
Total		7	2,9

Étant donné qu'aucun représentant des minorités visibles n'a été élu hors de la zone montréalaise, ce tableau se limite aux villes de l'agglomération de Montréal.

Tableau 23 - Atteinte de l'objectif d'une représentation proportionnelle des élus issus des minorités visibles dans les villes de l'étude - Élections 1997-1999

Villes de la région métropolitaine de Montréal				
		Minorités visibles dans la population %	% des élus des minorités visibles	% atteint
1	Brossard	26,1	0,0	0,0
2	Côte-Saint-Luc	9,3	0,0	0,0
3	Dollard-des-Ormeaux	25,8	11,1	43,0
4	LaSalle	17,6	7,7	43,7
5	Laval	8,0	0,0	0,0
6	Montréal	20,0	7,7	38,5
7	Montréal-Nord	18,3	0,0	0,0
8	Mont-Royal	15,6	0,0	0,0
9	Pierrefonds	21,6	0,0	0,0
10	Saint-Laurent	36,0	6,7	18,6
11	Saint-Léonard	15,2	0,0	0,0
Sous-total		15,0	4,1	27,3
Total		15,5	2,9	18,7

Étant donné qu'aucun représentant des minorités visibles n'a été élu hors de la zone métropolitaine, ce tableau se limite aux villes de l'agglomération de Montréal.

À la lumière du tableau 22, on constate que les élus des minorités visibles sont concentrés dans les villes de l'agglomération métropolitaine. Au nombre de 7, ils représentent 4,1 % des élus de la

zone de Montréal et 2,9 % de tous les élus de l'étude. On les retrouve à Dollard-des-Ormeaux, LaSalle, Montréal et Saint-Laurent. Tandis qu'ils représentent moins de 8 % du total des élus dans 3 villes, la proportion atteint 11,1 %, dans l'autre ville.

Voyons maintenant comment se situe la proportion d'élus appartenant aux minorités visibles par rapport à leur poids démographique ? D'après le tableau 23, on voit que le pourcentage des minorités visibles dans les villes de l'étude n'est que de 15,5 %. Auparavant, dans la section précédente traitant des candidats, on a constaté que la grande majorité des communautés des minorités visibles demeuraient concentrées dans les villes de l'agglomération métropolitaine. On aurait pu s'attendre à ce que cette présence permette à leurs représentants de se faire élire plus facilement. Ce n'est malheureusement pas le cas, même dans les villes où les communautés des minorités visibles forment une part relativement importante de la population. On pense entre autres à Brossard, Montréal-Nord, Mont-Royal, Pierrefonds et Saint-Léonard (tableau 1).

Le tableau 23 montre que l'objectif d'une représentation proportionnelle des élus issus des minorités visibles n'est atteint qu'à 27,3 % pour les villes de la zone montréalaise et qu'à 18,7 % pour l'ensemble des villes concernées. Tandis que pour les élus des autres groupes ethniques minoritaires un tel objectif dépasse 100 % dans 3 villes (tableau 19) et arrive à plus de 80 % dans 3 autres villes, il demeure toujours inférieur à 45 % dans le cas des minorités visibles.

Tableau 24 - Taux de succès des élus issus des minorités visibles dans les villes de l'étude - Élections 1997-1999

Villes de la région métropolitaine de Montréal				
		Nbre de candidats	Nbre d'élus	Taux de succès (%)
1	Brossard	0	0	0,0
2	Côte-Saint-Luc	0	0	0,0
3	Dollard-des-Ormeaux	2	1	50,0
4	LaSalle	1	1	100,0
5	Laval	2	0	0,0
6	Montréal	20	4	20,0
7	Montréal-Nord	1	0	0,0
8	Mont-Royal	1	0	0,0
9	Pierrefonds	1	0	0,0
10	Saint-Laurent	4	1	25,0
11	Saint-Léonard	1	0	0,0
	Sous-total	33	7	21,2
Villes extérieures à la région métropolitaine de Montréal				
		Nbre de candidats	Nbre d'élus	Taux de succès (%)
12	Québec	1	0,0	0,0
	Sous-total	1	0	0,0
	Total	34	7	20,6

Les autres villes extérieures à la région de Montréal sont absentes du tableau, étant donné qu'on n'y retrouve pas de candidats des minorités visibles.

Selon le tableau 24, on voit que le taux de succès des élus des minorités visibles n'est que de 20,6 %. Il est plus faible que celui atteint par les autres groupes minoritaires, la situation étant nettement plus difficile pour ceux-là que pour ceux-ci.

Pour mémoire, rappelons que le taux de succès pour l'ensemble des candidats des groupes minoritaires est de 34,6 % (tableau 20) et de 28,6 % dans le cas des femmes (tableau 16). D'après le tableau 24, on constate qu'à peine un cinquième des candidats des minorités visibles parviennent au succès. Si, dans les villes de Dollard-des-Ormeaux, LaSalle et Saint-Laurent, les résultats semblent meilleurs, il faut toutefois noter la faiblesse des chiffres en cause, les pourcentages relevés concernant quelques personnes seulement.

Il semble évident, à partir de nos trois derniers tableaux, que lorsque les personnes des minorités visibles désirent participer pleinement au processus électoral elles risquent, davantage que les représentants des autres groupes minoritaires, de buter contre des barrières spécifiques. Outre le fait que les partis politiques, lorsqu'ils existent, n'offrent souvent qu'une assistance mitigée aux candidats des minorités visibles, on soupçonne également que les partis politiques cantonnent les candidats des minorités visibles dans des districts électoraux peu sûrs, et ce plus fréquemment que pour leurs collègues d'origine européenne. Ainsi, à Montréal⁸⁵, lors des dernières élections, les 20 candidats des minorités visibles étaient en lice dans 15 districts électoraux différents; or, dans 10 d'entre eux, le poids démographique des minorités visibles est supérieur à 30 % de la population. Cela dit, dans au moins la moitié des districts où des candidats des minorités visibles étaient en lice, la situation était loin d'être optimale pour eux. Deux cas de figure sont à relever : le premier, où il n'y avait qu'un seul candidat des minorités visibles; le second où on comptait des opposants d'origine juive, italienne et grecque. Dans tous ces districts, pourtant, les communautés des minorités visibles représentaient une part importante de la population. Mais les candidatures des personnes d'origine européenne ont sans doute rendu la tâche plus difficile aux candidats des minorités visibles. En effet, il ressort de notre analyse que lorsque des candidats des minorités visibles se présentent contre des candidats d'origine européenne, ces derniers l'emportent souvent; ce fut le cas dans 5 districts électoraux lors des dernières élections municipales à Montréal. Dans 6 autres, les candidats issus des majorités britannique et française ont gagné. (On se rappelle qu'à Montréal, 4 personnes des minorités visibles ont été élues).

Malgré tout, les candidats des minorités visibles peuvent quand même obtenir l'appui majoritaire de l'électorat, même dans des districts où les communautés de minorités visibles ne constituent pas une part importante de la population. C'est arrivé dans le district électoral de Marie-Victorin, où la candidate d'origine haïtienne, Kettly Beauregard, a été réélue, bien que le poids des minorités visibles y soit inférieur à 10 %. Les trois autres élues des minorités visibles (des femmes uniquement) ont, quant à elles, gagné dans des districts où la part des minorités visibles varie entre 25 % et 40 % de la population. Si elles sont parvenues à mobiliser les diverses communautés des minorités visibles en leur faveur (sauf dans Marie-Victorin), les candidates qui

⁸⁵. Étant donné le faible nombre de candidats des minorités visibles dans les autres villes (voir le tableau 8), on ne peut que faire des conjectures en ce qui les concerne.

se présentaient toutes pour Vision Montréal ont, sans aucun doute, bénéficié également du soutien partisan du parti du maire Bourque.

Dans les villes hors de la zone métropolitaine, le taux de succès des élus des minorités visibles est nul, selon les données du tableau 24.

Terminons cette section relative aux élus issus des minorités visibles en rappelant que le pluralisme ethnique ne caractérise pas davantage ces derniers que leurs semblables de descendance européenne. Bien que les Noirs constituent le groupe le plus important des minorités visibles dans la zone montréalaise, on constate une dominance des élus d'origine arabe (5), suivis par les Noirs (2).

3. *La présence des hommes et des femmes chez les élus ethniques*

Dans les pages précédentes, le tableau 21 met en parallèle le nombre total d'hommes et de femmes élus appartenant aux communautés ethnoculturelles. Les résultats ainsi obtenus indiquent que les hommes sont majoritaires. Au nombre de 45, ils représentent 80,3 % des élus. Les femmes, pour leur part, comptent pour 19,7 % de tous les élus ethniques; elles sont 11 au total. La sur-représentation des hommes est importante. Elle est légèrement supérieure à la moyenne observée dans l'ensemble de l'étude (tableau 14) et est plus élevée qu'au niveau des candidatures ethniques (tableau 10).

Dans les municipalités sous enquête, le taux de succès des hommes est, dans l'ensemble, supérieur à celui des femmes, comme l'indique le tableau 25. Du côté des hommes toujours, le taux de succès des minorités ethniques est supérieur à celui des minorités visibles, mais inférieur à celui de l'ensemble. Par contre, le même résultat n'est pas observable pour les femmes des minorités ethniques et visibles. Non seulement le taux de succès des femmes appartenant aux minorités visibles dépasse celui des hommes de ce groupe, mais il devance aussi celui obtenu par les femmes des groupes ethniques minoritaires et majoritaires.

Tableau 25 - Taux de succès des hommes et des femmes dans les villes de l'étude - Élections 1997-1999

	Taux de succès	
	Hommes	Femmes
Ensemble	188 / 505 37,2 %	52 / 182 28,6 %
Minorités ethniques*	45 / 126 35,7 %	11 / 36 30,5 %
Minorités visibles	2 / 18 11,1 %	5 / 16 31,2 %

*Les minorités ethniques comprennent les minorités visibles.

Compte tenu des données obtenues, on retient donc que lorsque les femmes des minorités visibles briguent les suffrages, elles courent plus de chance d'être élues que les hommes de leur groupe et que les autres femmes en général ⁸⁶.

Pour l'ensemble des villes de l'étude, le tableau suivant (26) illustre la situation des femmes élues appartenant aux groupes ethniques minoritaires. Au nombre de 11, on le rappelle, elles ont été élues dans les cinq villes suivantes, toutes situées dans l'agglomération métropolitaine : Côte-Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, LaSalle, Montréal et Saint-Laurent. C'est à Montréal qu'elles sont le plus nombreuses (6). Ailleurs, leur présence plutôt symbolique se limite à une ou deux représentantes. Si on ne compte aucune élue des groupes ethniques minoritaires dans 4 autres villes de la région métropolitaine (tableau 10), de même dans toutes celles situées hors de cette zone, c'est qu'il n'y avait aucune candidate en lice. Dans les villes de Laval et Pierrefonds, par contre, toutes celles qui se sont présentées du côté des groupes ethniques minoritaires ont mordu la poussière (tableau 10).

Tableau 26 - Répartition des hommes et des femmes parmi les élus des groupes ethniques et des minorités visibles dans les villes de l'étude - Élections 1997-1999

Villes de la région métropolitaine de Montréal					
		Élus des groupes ethniques		Élus des minorités visibles	
		H	F	H	F
1	Brossard	1	0	0	0
2	Côte-Saint-Luc	7	2	0	0
3	Dollard-des-Ormeaux	3	1	0	1
4	LaSalle	4	1	1	0
5	Laval	2	0	0	0
6	Montréal	9	6	0	4
7	Montréal-Nord	2	0	0	0
8	Mont-Royal	1	0	0	0
9	Pierrefonds	0	0	0	0
10	Saint-Laurent	6	1	1	0
11	Saint-Léonard	9	0	0	0
Sous-total		44	11	2	5
Villes extérieures à la région métropolitaine de Montréal					
12	Hull	1	0	0	0
Sous-total		1	0	0	0
Total		45	11	2	5

On l'a vu précédemment, on compte plus de femmes élues appartenant aux groupes des minorités visibles, que d'hommes. Selon le tableau 26, on constate qu'elles se sont fait élire principalement à Montréal (4/5).

⁸⁶. Dans leurs travaux précédents, Simard et Black, *op. cit.*, ont fait les mêmes constats.

Parmi les élus ethniques, la répartition des hommes et des femmes indique une sous-représentation de ces dernières, sous-représentation que nous avons d'ailleurs observée précédemment lors de l'examen des candidatures. Le fait que les femmes des groupes majoritaires et minoritaires connaissent toujours des taux de succès moindres que ceux des hommes de leur groupe montre que, même au niveau municipal, il est toujours plus difficile pour une femme de se faire élire que pour un homme. Cela dit, rappelons tout de même que, dans l'étude, le taux de succès des femmes des groupes minoritaires est meilleur que celui des femmes des groupes majoritaires. Si cette tendance se maintenait, cela pourrait vouloir dire qu'il peut être ⁸⁷ plus facile pour celles-là de se faire élire, que pour celles-ci.

4. Les élus ethniques selon les partis politiques

Dans la section précédente sur les candidats, il n'a guère été possible d'établir un lien entre la présence des partis politiques au niveau municipal et le nombre de candidats d'origine minoritaire. La même question se pose relativement aux élus et la réponse qu'on y apporte n'est guère plus nette. Pourtant, quelques aspects méritent d'être soulignés quant à la supposition voulant qu'on puisse faire élire plus de candidats d'origine ethnique minoritaire dans les villes où des partis politiques sont autorisés. Dans les villes de la région métropolitaine, on en compte 5 où la proportion d'élus des groupes ethniques est supérieure à 35 %, tandis qu'elle dépasse 80 % dans deux de ces cinq villes (tableau 19). Or, d'après les données du tableau 1, on constate qu'il n'y a que 2 villes dans lesquelles les élus des groupes ethniques minoritaires représentent plus d'un élu sur trois et que des partis politiques sont autorisés.

Un autre façon d'aborder le problème consiste à mettre en parallèle la présence des partis politiques et le taux de succès enregistré par les élus des minorités ethniques, lors des dernières élections. Précédemment, à la lumière du tableau 20, on a noté que le taux de succès des élus d'origine minoritaire était de 1 sur 3 dans neuf villes de l'étude, dont une située à l'extérieur de la zone montréalaise. Or, en constatant que dans cinq des neuf villes, des partis politiques sont présents, on n'est guère plus avancé quant à la possibilité d'établir un lien positif. En somme, les limites de notre étude nous interdisent d'affirmer que la présence des partis politiques favorise toujours l'élection des candidats issus des groupes ethnoculturels. Tout au plus peut-on soutenir que les partis politiques ne semblent pas davantage les défavoriser.

En regroupant nos données sur les élus, on se rend compte que les résultats ainsi obtenus appellent d'autres remarques.

⁸⁷. Compte tenu des nombres en présence, on ne peut que faire des conjectures.

Tableau 27 - Tableau synthétique des élus dans les villes de l'étude - Élections 1997-1999

Taux de présence			Atteinte de l'objectif d'une représentation proportionnelle
	Population à l'étude (%)	Élus (%)	Élus (%)
Majorité britannique / française	70,2	76,7	109,2
Minorités ethniques*	29,8	23,3	78,1
Minorités visibles	15,5	2,9	18,7

* Les minorités visibles sont incluses dans les minorités ethniques.

Tableau 28 - Tableau synthétique relatif aux taux de succès des élus dans les villes de l'étude - Élections 1997-1999

	Candidats	Élus	Taux de succès %
Majorité britannique / française	525	184	35,0
Minorités ethniques*	162	56	34,6
Minorités visibles	34	7	20,6
Total	687	240	34,9

*Les minorités ethniques comprennent les minorités visibles.

Pour l'ensemble de l'étude, on constate que le taux de succès des élus d'origine ethnique minoritaire est équivalent à celui des élus d'origine majoritaire, mais il est nettement moindre pour les personnes des minorités visibles. Cependant, lorsqu'on examine les résultats relatifs à l'atteinte de l'objectif d'une représentation proportionnelle des élus, on se rend compte qu'il existe une sur-représentation des élus d'origine majoritaire et une sous-représentation de ceux des groupes minoritaires. Quant à la sous-représentation des personnes issues des minorités visibles, elle est nettement plus accentuée que pour les élus des groupes minoritaires.

Certes, s'il faut absolument parvenir à augmenter le nombre de candidatures provenant des groupes ethnoculturels, on doit par ailleurs avouer que la mesure ne va pas toujours de soi. Pourtant, ce n'est qu'à cette condition qu'on pourra se rapprocher de l'objectif d'une représentation proportionnelle des élus d'origine minoritaire, comparable à leur présence dans la population. Retenons qu'à ce chapitre, des villes sont en plus mauvaise posture que d'autres; on pense notamment à Brossard, Laval, Mont-Royal et Pierrefonds (tableau 19). À Laval⁸⁸, le taux de succès atteint par les élus des groupes ethniques minoritaires est un des plus bas de l'étude, après Pierrefonds et Québec (tableau 20). Cette piètre performance est sans doute attribuable à

⁸⁸. Une anecdote qui en dit long concernant Laval. Pour effectuer cette recherche, j'ai contacté de nombreuses personnes, dont un candidat défait aux dernières élections municipales de Laval qui m'a fait la réflexion suivante : « À Laval, la politique est réservée aux Canadiens Français. » J'ajoute, pour la bonne compréhension de l'anecdote, que le candidat qui m'a tenu ces propos était lui-même de souche canadienne-française.

de nombreux facteurs, dont l'examen approfondi des principaux aspects, dépasse le cadre de ce travail. Cela dit, on croit tout de même que le peu d'intérêt manifesté par les partis politiques à l'égard des candidatures ethniques prévaut dans de nombreuses villes, et que ces derniers devront revoir leurs pratiques, tôt ou tard.

Les élus des groupes minoritaires font-ils partie de l'équipe au pouvoir, notamment à Montréal⁸⁹ ? La réponse à cette question est oui puisqu'au sein du parti du maire Bourque, Vision Montréal, on compte 11 personnes des groupes ethniques sur 15, soit 74 % du total. Les autres élus sont affiliés à Équipe Montréal (2), à Nouveau Montréal (1) et à Coalition démocratique de Montréal (1). Ces 15 élus représentent des districts où se concentre une forte population d'origine ethnique, comme on l'a examiné précédemment. Répétons donc que tous les conseillers d'origine ethnique ont été élus dans des districts où le poids démographique des personnes d'origine minoritaire est supérieure à 20 %; 12 conseillers sur 15, soit 80 % des élus d'origine minoritaire représentant des districts où la population d'origine minoritaire est supérieure à 50 %.

D'après nos résultats, on sait que les partis politiques - lorsqu'ils existent - hésitent à présenter une femme contre une autre femme (voir la section précédente sur les femmes). Par ailleurs, à l'heure actuelle, on est également en mesure de dire que la plupart des élus ethniques ont profité de l'appui des diverses communautés d'origine minoritaire installées dans leur district, la plupart se présentant en effet là où le poids démographique de l'électorat ethnique représente au moins 20 % de l'ensemble de la population. À Montréal, lors des dernières élections, il semble bien que les élus ethniques ont fait le plein des votes du côté des votants ethniques : dans les districts où un candidat ethnique s'est fait élire, les partis politiques ont, en effet, souvent opposé un candidat ethnique à un autre candidat ethnique, contrairement à la situation observée du côté des femmes en général. Les résultats encourageants obtenus à Montréal signifient que les partis politiques y ont présenté des candidats d'origine minoritaire dans des districts sûrs, ou censés l'être.

Terminons cette section en mentionnant que tous les élus des minorités visibles sont membres de Vision Montréal. À l'instar de leurs collègues des autres groupes ethniques minoritaires, ils ont su mettre à profit l'organisation de Vision Montréal et s'en servir à bon escient.

Malheureusement, tous les candidats d'origine minoritaire n'ont pas eu cette chance et certains ont dû s'incliner devant leurs adversaires. On l'a vu précédemment, 1 candidat d'origine minoritaire sur 3 s'est fait élire, selon les résultats présentés au tableau 20. Dans la région métropolitaine de Montréal, la situation est loin d'être équivalente d'une ville à l'autre, quelques villes faisant figure de modèle en matière de représentation ethnoculturelle. Dans les villes régionales de l'enquête, par contre, l'absence, dans la population, d'une masse critique de personnes appartenant aux groupes minoritaires fait en sorte qu'il est pratiquement impossible pour un candidat d'origine autre que britannique ou française, de vaincre ses adversaires.

⁸⁹. Un tel exercice est inutile ailleurs puisque dans 5 villes (Brossard, Montréal-Nord, Pierrefonds, Saint-Laurent, Saint-Léonard), il n'existe qu'un seul parti. Quant à LaSalle, les données ne sont pas disponibles pour l'instant.

Si, au Québec, le projet de régionalisation de l'immigration prend forme dans la réalité, cela se traduira peut-être par des changements au niveau de la représentation municipale. Car, lorsque le poids démographique des minorités ethniques augmente, ces dernières sont de plus en plus courtisées par les partis politiques et leurs chances d'être élues s'en trouvent d'autant améliorées. Par contre, confrontées à plus d'obstacles, les personnes des minorités visibles ne semblent pas toujours faire le plein de votes du côté de l'électorat ethnique. En plus de sensibiliser les partis politiques à l'importance de leur présence, sans doute faudra-t-il travailler au renforcement de l'appui en provenance des communautés minoritaires elles-mêmes, l'action de ces dernières s'avérant souvent déterminantes⁹⁰ sur l'issue du vote.

3. DE QUELQUES PERSPECTIVES

La recherche, effectuée en deux temps, soit pour les candidats et les élus, met en relief de manière non ambiguë que la représentation des groupes ethniques minoritaires au niveau municipal n'est pas proportionnelle à la population ethnique totale. Quoique certaines villes affichent des taux de présence des candidats et des élus supérieurs à la proportion des groupes ethniques dans la population, l'analyse permet de constater que l'objectif d'une représentation proportionnelle demeure un objectif à atteindre dans plusieurs villes, notamment dans celles situées à l'extérieur de la zone métropolitaine. Dans tous les cas, l'inadéquation entre la proportion des candidats et des élus appartenant aux groupes des minorités visibles et la proportion des minorités visibles dans la population demeure très importante. Pour leur part, les femmes des groupes majoritaires et minoritaires témoignent de taux de succès moindres que ceux des hommes, exception faite des femmes des minorités visibles. En dépit de la faiblesse du nombre, il faut tout de même souligner que les femmes des minorités ethniques réussissent à se faire élire davantage que celles de l'ensemble de l'étude.

Au Canada, on sait que le système électoral est basé sur le principe de la représentation territoriale. L'idée étant d'accorder à chaque électeur une place semblable, les mécanismes concourant à son exercice reposent sur les circonscriptions électorales (il s'agit de districts dans le cas des villes), entités de tailles démographiques plus ou moins équivalentes. Mais, dans de nombreuses sociétés modernes, éclairée par des enjeux nouveaux, la problématique de la représentation commence à se poser différemment. L'examen du profil ethnoculturel des candidats et des élus et celui de leur représentation proportionnelle par rapport à celle obtenue dans la population nous a permis d'aborder la question de la représentation à partir d'un axe spécifique, soit celui de la présence. Or, même abordée sous cet angle uniquement, la représentation fait problème dans la mesure où les groupes ethniques minoritaires continuent d'être marginalisés, particulièrement les groupes des minorités visibles.

⁹⁰. Au cours d'entretiens en profondeur auprès d'élus des groupes ethniques, tous m'ont parlé de l'importance de l'appui de l'électorat ethnique pour vaincre. Des élus des minorités visibles ont par ailleurs indiqué qu'ils avaient eu bien du mal à mobiliser l'électorat issu des minorités visibles. Une personne a avoué avoir eu peur de se faire battre, convaincue que les gens n'iraient pas voter : « Si je n'avais pas fait sortir le vote, je ne serais pas ici, aujourd'hui ».

Dans cette dernière partie, on revient sur la représentation de présence et on se demande si, pour les groupes ethniques minoritaires, il y a lieu d'en débattre. Après avoir constaté que les groupes ethniques minoritaires, plus particulièrement les personnes des minorités visibles, ne sont pas adéquatement représentés, même au niveau municipal, palier censé être, on le souligne, d'accès plus facile et moins exclusif que les autres, on examine selon quelles conditions l'idée d'accorder des droits de minorités susceptibles de favoriser une présence paritaire de ces derniers groupes est envisageable.

Pour les groupes ethniques, la question de la représentation de présence se bute à au moins deux difficultés. La première concerne l'identité ethnique et son maintien. La seconde a trait à l'opposition de ce qu'il est convenu d'appeler la représentation générale et la représentation spécifique.

A. *L'identité ethnique*

Commençons par débattre de la question de l'identité ethnique car, si un jour l'on veut parvenir à une forme de représentation proportionnelle des groupes ethniques minoritaires, le maintien de l'identité ethnique demeure une condition essentielle, quoique non suffisante. Or, à la suite de nombreux auteurs, Juteau⁹¹ a montré que l'appartenance ethnique demeure une question éminemment subjective, exigeant de la part de l'individu concerné une identification au groupe ethnique d'origine, repérable uniquement à travers l'étude des relations ethniques. Certes, l'idée d'accroître la présence des groupes ethniques minoritaires dans les diverses instances parlementaires et représentatives mérite d'être approfondie; cela dit, il faut toutefois se garder d'aborder la question de la représentation et de la participation politiques uniquement à partir de la variable ethnique. En effet, d'autres facteurs que l'appartenance à un groupe ethnique minoritaire sont susceptibles d'expliquer la sous-représentation, notamment les inégalités socio-économiques, les allégeances religieuses diversifiées, l'exclusion volontaire ou forcée de la société.

L'examen de ces facteurs rappelle à quel point les pistes d'action susceptibles de mener à une meilleure adéquation entre la proportion des groupes ethniques dans la population et celle de leur présence politique doivent souscrire à certaines conditions de base. On pense entre autres à la reconnaissance que, quel que soit le palier gouvernemental concerné, une meilleure représentation politique des groupes ethniques minoritaires passe forcément par leur engagement dans l'action politique, en tant qu'outil privilégié de promotion et de défense des intérêts des groupes, tant majoritaires que minoritaires; une telle reconnaissance va, à son tour, se traduire par un accroissement de la légitimité des instances politiques dans le règlement des conflits, les processus d'attribution des places et d'allocation des ressources. Pour les groupes minoritaires notamment, cela contribuera certainement à mieux préciser le sens de leur contribution au système politique et à en asseoir la portée.

⁹¹. *Op. cit.*

Sur le plan de la représentation politique des diverses communautés ethniques, notre étude révèle des variations importantes entre les villes. De même, elle montre que les communautés ethniques elles-mêmes affichent des profils de représentativité fort différents. Peut-on expliquer de tels écarts ? Si oui, quels en sont les déterminants principaux ? Dans ce qui suit, dépassant l'idée de l'identité ethnique, on traite de deux facteurs, soit l'intégration politique et les caractéristiques partisans.

1. *L'intégration politique*

La représentation des groupes ethniques minoritaires et, par ricochet, leur comportement électoral et le niveau de leur activité politique sont extrêmement variables. Même au sein d'une même communauté, on n'observe pas toujours la même attitude en ce qui regarde la participation politique. Un bon exemple nous vient de la communauté chinoise qui, à Vancouver, s'implique de plus en plus dans la vie politique et communautaire de la ville, tandis que dans la région métropolitaine de Montréal, la même communauté a tendance à demeurer à l'écart du débat politique. Selon Myriam Lapp⁹², c'est la culture politique de chaque communauté qui permet de comprendre la nature de leur engagement politique.

Pour expliquer les écarts observés dans les niveaux d'implication et de représentation, Putnam⁹³ et d'autres auteurs montrent que, pour les groupes ethniques, l'implication politique sur le plan municipal et la participation dans les organisations ethniques et communautaires se renforcent l'une, l'autre. Putnam croit que les différences dans le niveau de participation civique observée entre les communautés peuvent expliquer les variations constatées sur le plan des attitudes et de l'implication politiques. Il existerait donc des communautés « plus civiques » qui, en ce qui concerne la politique, afficheraient des performances plus élevées, tant en ce qui a trait à la participation qu'à la représentativité. En Angleterre, quelques années auparavant, Layton-Henry et Studlar⁹⁴ ont observé des différences entre le taux de participation électorale des Noirs et des Asiatiques, qu'ils expliquent par ce double phénomène : l'intégration politique et l'aliénation.

Pour en revenir à Putnam, s'il estime que la participation civique est si importante, c'est notamment parce qu'elle permet de développer des assises communautaires fortes, ces dernières pouvant, pour un candidat ethnique, faire la différence entre le succès et l'échec. Selon Stasiulis et Abu-Laban⁹⁵, la variation des résultats électoraux entre les communautés s'explique souvent par le phénomène de la « maturation communautaire », c'est-à-dire par le fait qu'avec le

⁹². Voir notamment « Ethnic Group Leaders and the Mobilization of Voter Turnout : Evidence from Five Montreal Communities », *Canadian Ethnic Studies*, XXX1, No. 2, 1999, p. 17-42.

⁹³. Robert D. Putnam, *Making Democracy Work : Civic Traditions in Modern Italy*, Princeton, Princeton University Press, 1993; voir également Meindert Fennema et Jean Tillie, « Political Participation and Political Trust in a Multicultural Democracy, Civic Communities and Ethnic Networks in Amsterdam », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 25, no 4, 1999, p. 703-726.

⁹⁴. Z. Layton-Henry et D. Studlar, « The Electoral Participation of Black and Asian Britons : Integration or Alienation », *Parliamentary Affairs*, vol. 38, 1985, p. 307-318.

⁹⁵. Dans Kathy Megyery, *op. cit.*

temps, certaines communautés montrent davantage d'intérêt à l'égard de la politique active et accumulent suffisamment de moyens économiques et culturels pour y parvenir. Elles croient néanmoins que les préoccupations à l'égard de la politique se développent rarement chez les groupes ethniques de la première génération. Cela dit, au Québec et au Canada, on observe tout de même des pourcentages importants d'immigrés parmi les candidats et les élus, bien que ceux-ci demeurent principalement issus des communautés française et britannique.

Il semble que les candidats des groupes ethniques minoritaires comptent beaucoup sur la participation et l'implication des communautés les mieux organisées sur le plan civique et communautaire⁹⁶ pour se faire élire. En revanche, d'après notre étude, on note que le processus de la « maturation politique » se déroule beaucoup plus rapidement pour certaines personnes, indépendamment de leur communauté d'origine. Ce constat s'applique tant pour des individus nés à l'étranger et originaires d'Europe centrale et d'Europe du Sud que pour quelques membres des minorités visibles, notamment ceux en provenance d'Afrique du Nord et de l'Asie de l'Ouest. Sans doute, des considérations d'ordre financier expliquent le degré et la rapidité de leur engagement, de même que des traditions de militantisme politique dans le pays d'origine.

Lorsqu'on aborde l'étude des différences enregistrées, sur le plan de la participation politique, entre les divers groupes ethniques, on oublie trop souvent que le manque de compétence politique figure également parmi les obstacles à l'implication politique. La compétence politique précède la « maturation politique »; quoique insuffisante, elle est une condition essentielle à l'implication politique, dans la mesure où elle permet d'acquérir les connaissances de base nécessaires à la compréhension du fonctionnement du processus électoral et des principaux enjeux électoraux. La participation au système politique, surtout de la part de ceux qui désirent briguer les suffrages dans le cadre d'élections municipales, exige de ces derniers qu'ils aient les connaissances minimales requises, tant au niveau du système électoral en général que de la « machine municipale ».

La compétence politique s'acquiert de diverses façons. On pense notamment à la tenue de sessions de formation politique, à la constitution de réseaux politiques et à leur institutionnalisation, à la participation aux diverses activités politiques, notamment au moment des élections. À cet égard, les organismes ethniques peuvent jouer un rôle de premier plan : en relayant le message des candidats auprès de leur communauté et, l'élection terminée, en sensibilisant les élus à ses besoins particuliers, ces organismes contribuent à augmenter le niveau d'information politique des groupes ethniques, tout en leur permettant de mieux se faire entendre.

2. *Les aspects partisans*

D'après notre étude, on sait qu'un peu plus d'un candidat ethnique sur trois a réussi à se faire élire. Évidemment, un tel résultat cache d'importantes différences entre les villes, certaines

⁹⁶. Dans le cadre d'entrevues en profondeur complétées auprès de conseillers municipaux montréalais issus des groupes ethniques, la plupart de ces derniers ont reconnu avoir travaillé de très près, au cours de la campagne électorale, avec les associations communautaires et ethniques implantées dans leur district électoral.

affichant un taux de présence d'élus issus des groupes ethniques supérieur à la part qu'ils représentent dans la population, d'autres étant nettement en deçà de ces résultats. On a également noté que les élus provenaient principalement des communautés juive et italienne; dans le cas des élus des minorités visibles, nettement moins favorisés, on s'en souvient, les personnes des communautés Arabe/Asiatique et Noire ont mieux réussi. Dans ce qui suit, considérant que l'appui massif à un parti politique demeure la clé du succès pour tout candidat, on traite de l'influence des partis politiques sur les candidatures ethniques et sur la force électorale qu'ils peuvent constituer.

Au Québec, l'existence de partis politiques municipaux demeure un phénomène relativement nouveau. Comme l'indique le tableau 1, si les partis politiques sont autorisés dans certaines villes de l'étude (9 sur 16), on note toutefois qu'ils sont implantés dans la plupart des villes de la région métropolitaine de Montréal (8 sur 11). Par contre, dans ces 3 villes seulement : LaSalle, Laval et Montréal, on retrouve plus d'un parti en lice. Hors de la zone montréalaise, seule la Ville de Québec est dans la même situation.

Précédemment, on a vu que l'assistance et la participation à des réseaux communautaires étaient des considérations à prendre en compte si l'on voulait comprendre pourquoi des groupes ethniques et des candidats issus de ces groupes parvenaient à mieux tirer leur épingle du jeu. En effet, d'une part on sait que les candidats ethniques ont de meilleures chances de se faire élire s'ils se présentent dans des circonscriptions ou des districts où ils peuvent s'appuyer sur une assise communautaire fortement développée.

Sur le plan électoral par ailleurs, nombre d'auteurs admettent maintenant qu'en terme de présence des groupes ethniques dans la population, un seuil critique de 10 % au niveau de l'électorat ethnique est nécessaire, afin de permettre à un candidat ethnique de l'emporter. Mais, on remet en question l'existence de loyautés traditionnelles des minorités à des partis ou à des candidats ethniques, réfutant du même coup l'assertion voulant que les groupes ethniques votent « en bloc » pour un parti politique. En revanche, on continue de croire que la concentration de groupes ethniques dans une circonscription ou un district peut faire la différence entre la victoire et l'échec pour un candidat, et éventuellement pour le parti auquel il est affilié.

Cela dit, à l'heure des fusions municipales, les partis politiques vont certainement continuer leur implantation au niveau municipal et, à l'instar des autres paliers politiques, vont devenir la porte d'entrée principale du système politique municipal. Simplement pour cette raison, on ne saurait sous-estimer leur importance et leur poids dans l'examen des mesures visant à accroître la représentation ethnoculturelle dans les instances politiques municipales. Pour les partis politiques, le défi consistera à aller au-delà du niveau utilitariste des groupes ethniques, tant dans les discours que dans les programmes électoraux. Car, s'ils veulent changer leur image auprès des groupes ethniques et des minorités visibles, le travail ne fait que commencer pour eux.

En novembre 2001, les élections en vue d'élire le conseil municipal de la nouvelle Ville de Montréal donneront lieu à d'importantes transformations. En effet, la loi 170 sur la réforme de

l'organisation territoriale municipale de la région métropolitaine de Montréal crée sur le territoire de l'Île de Montréal 27 arrondissements qui seront, à partir de janvier 2002, représentés par 94 élus ainsi répartis : le maire, 72 conseillers municipaux et 21 conseillers d'arrondissement. Le nombre total de postes diminuera, passant de 290 à 94. C'est pourquoi, l'issue du scrutin est difficile à prévoir, notamment quant au nombre et au pourcentage d'élus issus des groupes ethniques et des minorités visibles⁹⁷.

Mais, n'est-ce pas là l'occasion rêvée pour les partis en lice et leurs dirigeants de changer la donne à l'égard des candidats ethniques, en les faisant bénéficier d'une assise partisane forte, tout en mettant à profit les réseaux communautaires existants ? Aux prochaines élections municipales, misant sur l'allégeance ethnique, il est possible que les partis politiques tentent de se disputer les candidatures ethniques, notamment dans les districts où se concentre une forte population ethnique. Se pose donc la question de savoir ce que les partis politiques vont leur offrir. Car, leur proposer des districts électoraux sûrs ou censés l'être, ne suffira pas. Il faudra, en outre, mettre de l'avant des idées susceptibles d'alimenter des débats autour d'enjeux relatifs à l'intégration et à la participation des groupes ethniques minoritaires à la vie de la cité.

À l'heure actuelle, la plupart des partis politiques fonctionnent selon des règles qui favorisent des groupes de personnes au détriment d'autres groupes. S'agissant d'ancrer davantage les groupes ethniques sur l'échiquier politique, les partis ont des responsabilités; en s'assurant que leurs structures décisionnelles reflètent la diversité ethnique, ils permettront de lever bon nombre d'obstacles qui limitent la participation et l'implication des groupes ethniques. En retour, ces derniers seront mieux à même, par l'entremise des partis, de faire valoir et de défendre leurs intérêts.

L'ouverture des partis politiques à la diversité ethnique ne va pourtant pas de soi, nombre d'auteurs reconnaissant que plus les partis politiques sont progressistes, plus ils ont tendance à représenter, pour les groupes ethniques, des voies d'accès au système politique. Jusqu'à maintenant, la scène municipale québécoise ayant accordé assez peu d'importance aux partis, il peut être hasardeux d'établir ce genre de lien, ici. À l'heure actuelle, tout ce qu'on peut dire concerne Montréal, où le parti du maire Bourque, Vision Montréal semble détenir une longueur d'avance sur ses adversaires : depuis son arrivée au pouvoir, l'administration Bourque, en plus d'avoir nommé à des postes névralgiques des personnes des groupes ethniques⁹⁸, a créé des services particuliers⁹⁹ pour les clientèles ethniques et adopté des mesures qui leur étaient

⁹⁷. En termes d'élus municipaux, cela représente une diminution de 68 %. Nos chiffres comprennent les postes de maires et de conseillers. Mais ces données vont probablement changer; au moment où nous écrivons ces lignes, il est question, à la suite des amendements proposés à la loi sur les fusions municipales, d'augmenter à 73 le nombre de conseillers municipaux et de faire passer de 22 à 31 le nombre de conseillers d'arrondissement. Si ces amendements sont votés, la diminution sera plutôt de 64 %.

⁹⁸. Au sein du comité exécutif de la Ville de Montréal, le maire Bourque a nommé plusieurs conseillers des groupes ethniques à des postes importants.

⁹⁹. D'autres villes ont aussi mis en place des services spécifiquement destinés aux clientèles immigrantes. Avec la création de la nouvelle ville, il y aura sans doute une rationalisation des services offerts au moment de leur intégration.

spécifiquement destinées. Quant aux autres partis en lice, on attend de savoir, à travers la présentation de leur agenda ethnoculturel, ce qu'ils entendent faire pour établir des liens, tant avec les candidats des groupes ethniques qu'avec les groupes ethniques eux-mêmes. Une telle annonce sera déterminante pour la réussite électorale de leurs candidats, notamment pour ceux issus des groupes ethniques.

Terminons cette section par un mot sur la situation particulière des villes régionales. Compte tenu des interrogations de notre étude, on observe une double réalité à leur propos : la faiblesse démographique des groupes ethniques implantés sur leur territoire et, à l'exception de la Ville de Québec, l'absence de partis politiques autorisés. Il est de plus en plus évident qu'à moins de changements majeurs dans la composition ethnoculturelle de ces villes, on voit mal comment il sera possible, dans un avenir même lointain, d'augmenter la représentation politique des groupes ethniques au sein de leurs conseils municipaux. En effet, on l'a vu précédemment : un seuil critique de 10 % est nécessaire afin de permettre à un candidat ethnique de l'emporter. Or, dans les villes régionales, à l'exception de la Ville de Hull, le poids des minorités ethniques est moindre que le seuil minimum. Un faible pourcentage d'électeurs issus des groupes ethnoculturels rend donc peu probable l'émergence d'un candidat issu de ces groupes, à moins que ce dernier ne soit impliqué activement au sein des institutions et organismes locaux, et ne bénéficie d'un large appui. Dans les villes régionales, sauf dans le cas de Hull, la faiblesse démographique des groupes ethniques rend leur représentation politique plutôt aléatoire. Le comblement du déficit démocratique qui en découle exige de prendre la mesure de cette incoercible réalité.

B. La représentation générale/la représentation spécifique

Dans tous les débats relatifs à la représentation, on s'intéresse de plus en plus à l'expression politique des intérêts des minoritaires. Une des façons d'y parvenir est de compter, dans les assemblées élues, un nombre suffisant de personnes des groupes concernés. On l'a vu plus haut, en ce qui a trait aux groupes ethniques minoritaires, cela suppose également que leurs représentants maintiennent leur identité ethnique, sous une forme ou une autre. Se pose alors la question suivante : existe-t-il une adéquation entre le représentant et le représenté ? Pour sa part, la représentation dite générale permet-elle la reconnaissance identitaire et, par ricochet, la défense des intérêts qui s'y rattachent ?

Notre étude sur la représentation des groupes ethniques et des minorités visibles au niveau municipal montre l'importance de facteurs qui peuvent s'avérer déterminants si l'on veut augmenter leur représentation politique. Certes, cette dernière ne se limite pas à leur représentation statistique. En effet, l'augmentation de la représentation numérique d'un groupe ne saurait garantir la défense des intérêts de ce groupe, bien qu'on estime généralement que leur présence dans les conseils municipaux facilite la formulation de mesures répondant à leurs besoins spécifiques. Par ailleurs, le processus d'identification des groupes ethniques demeure un processus partiel et limité; car, on ne peut déduire de notre examen que l'appartenance à un groupe se traduit obligatoirement par l'identification à ce groupe ou par sa représentation. Tout en

reconnaissant qu'il existe des liens entre les deux aspects, liens plus ou moins complexes, avouons-le, on aurait tort de poser comme un absolu le maintien de l'identité ethnique. En d'autres mots, l'origine ethnique d'un individu ne présume nullement de ses attitudes et de ses perceptions à l'égard de son groupe ethnique d'origine.

À la lumière de notre travail, on voit qu'il est plus facile pour certains groupes ethniques d'accéder au niveau municipal, ces groupes étant généralement d'immigration plus ancienne et davantage intégrés à leur environnement. Ces groupes sont également mieux représentés aux autres échelons gouvernementaux, qu'il s'agisse du fédéral ou du provincial. Par ailleurs, les succès remportés par certaines communautés de souche européenne vont de pair avec l'absence quasi généralisée de représentation d'autres communautés, entre autres celles des minorités visibles. Non seulement le nombre de candidatures demeure toujours extrêmement faible par rapport à leur poids démographique, mais les élus issus de ces communautés n'affichent qu'une présence symbolique¹⁰⁰.

La faiblesse de la représentation des personnes des minorités visibles risque, à moyen terme, de poser des problèmes de cohésion sociale ou de bonne gouvernance. En effet, jusqu'à quel point une société peut-elle continuer d'ignorer l'expression politique de la voix des minoritaires, dans un contexte où certains groupes risquent de devenir des majoritaires sur le plan du nombre ? Les autorités publiques d'ici devront bientôt apporter réponse aux exigences qu'impose une société de plus en plus multi-ethnique. À cet égard, le cas de la Nouvelle-Écosse, où on a mis en place des circonscriptions protégées répondant à des impératifs de protection des groupes minoritaires, peut servir de modèle. La bonne gouvernance exige que le pluralisme ethnique se reflète dans l'ensemble des structures décisionnelles, à commencer par le palier municipal, niveau par excellence de structuration des rapports entre les groupes ethniques et où les accommodements quotidiens qui découlent de la diversité ethnique sont les plus nécessaires¹⁰¹. Compte tenu de l'augmentation de la présence démographique des personnes des minorités visibles en milieu urbain, on doit se questionner sur la pertinence d'attendre que les choses se fassent graduellement, courant le risque que l'accès au système politique pour les personnes des minorités visibles ne se concrétise jamais.

Dans le contexte québécois et montréalais, l'adaptation des autorités publiques à la diversité ethnique découle du principe des accommodements raisonnables et leurs mises en pratique font appel à des procédures multiples et variées. Mais, estimant que l'application du principe de l'égalité des droits pour tous rencontre d'importantes limites, notamment en matière de solutions censées contrer le racisme et la discrimination, des groupes se sont mis à aborder ces dernières questions sous l'angle de la promotion de nouveaux droits liés à l'expression de la différence. Entre autres dans les sociétés multiculturelles, diverses revendications visant à obtenir des droits

¹⁰⁰. Rappelons que dans les villes de l'enquête, on compte 7 élus des minorités visibles sur un total de 240. Quant aux candidats, ils sont 34 sur un total de 687.

¹⁰¹. Sur cette question, voir les travaux des équipes de recherche de l'INRS-Urbanisation, portant notamment sur le logement social et la gestion de la diversité dans des villes de la région montréalaise.

de minorité ou des dérogations à des lois générales sont portées par des groupes ou des citoyens d'origines culturelles diverses. Au Canada, les programmes d'accès à l'égalité font partie de cette nouvelle génération de droits; grâce à la mise en œuvre de mesures spécifiques destinées à des groupes historiquement défavorisés sur le marché du travail, on s'attend à rétablir l'équilibre entre la représentation de ces groupes dans certains emplois et leur disponibilité par rapport au marché du travail.

Au plan politique, les aménagements à venir garantissant la représentation des groupes ethniques minoritaires doivent reconnaître que, dans la réalité, tous les citoyens ne sont pas intégrés de la même façon. Dans un tel contexte, comment rendre les parlements et les conseils municipaux plus représentatifs de la population? Comment, en outre, sensibiliser davantage les communautés peu présentes en politique active?

Depuis le début des années 1970, les gouvernements fédéral et provinciaux se questionnent sur la pertinence d'adopter des mesures susceptibles de favoriser une meilleure représentation politique des groupes ethniques. Dans *Multicultural Citizenship*¹⁰², Kymlicka s'intéresse aux droits des minorités à partir d'une approche libérale. En matière de représentation politique, il discute de plusieurs avenues possibles, entre autres du phénomène qualifié de *mirror representation*, qui stipule que les groupes devraient être représentés dans les parlements selon leur présence dans la population. Il découle d'un tel principe, estime-t-il, que seuls les hommes puissent défendre les intérêts des hommes, qu'il n'y ait que les femmes susceptibles de représenter leurs consoeurs et que seuls les Italiens soient en mesure de comprendre les besoins de leurs compatriotes d'origine italienne. Pour régler le problème de la sous-représentation des groupes désavantagés, Kymlicka ne se range pas derrière l'idée de la représentation miroir, contrairement à Anne Phillips¹⁰³; cette dernière estime en effet que sans un nombre de sièges suffisant dans les parlements, les groupes traditionnellement exclus du pouvoir politique seront toujours incapables d'assurer la promotion et la défense de ce qui est le plus avantageux pour eux. Selon Kymlicka, il est faux de croire que la représentation miroir assurera aux groupes minoritaires une meilleure prise en compte de leurs besoins; d'une part parce qu'il doute que les groupes désavantagés soient en mesure de savoir si leurs représentants défendent leurs intérêts de minoritaires, et d'autre part parce qu'il croit peu probable que les élus se sentent responsables à l'égard de leurs commettants, sous prétexte qu'ils sont de la même origine qu'eux. Cela dit, Kymlicka croit tout de même qu'on a tout à gagner à mieux intégrer les groupes traditionnellement exclus du pouvoir politique.

Doit-on adopter des mesures générales ou spécifiques? Telle est la question à laquelle devra répondre le Conseil des relations interculturelles, sachant que les unes et les autres, parce que porteuses d'enjeux considérables, sont susceptibles de susciter des débats. Jusqu'à maintenant, les mesures de portée générale ont montré que l'égalité est loin d'être mise en œuvre dans les

¹⁰². Will Kymlicka, *Multicultural Citizenship*, Oxford, Clarendon Press, 1995.

¹⁰³. Anne Phillips, *The Politics of Presence*, Oxford, Clarendon Press, 1995.

institutions politiques. Par ailleurs, la logique voulant que les groupes ethniques obtiennent éventuellement, à chaque niveau de l'organisation politique, une représentation proportionnelle à leur poids démographique, nous ramène à l'une de nos interrogations de départ. Cela dit, au-delà du facteur qui, sur le plan politique, fait de l'identité ethnique et de son maintien, une garantie de représentation des intérêts des groupes concernés, ne convient-il pas d'envisager d'autres déterminants ? Par exemple, jusqu'à quel point le fait de vivre dans des conditions économiques défavorables explique-t-il les problèmes de sous-représentation auxquels sont confrontés nombre de groupes ethniques minoritaires, notamment ceux qui appartiennent aux minorités visibles ? Tout en jetant un éclairage différent sur l'étude qui prend fin, on croit que le recours à un indice de défavorisation à l'échelle de la région métropolitaine ¹⁰⁴ serait susceptible d'apporter de nouveaux arguments en faveur d'une plus grande égalité, politique tout autant que sociale, entraînant dans le sillage d'un tel indice d'autres explications quant à la nature des problèmes à résoudre et des solutions à envisager. De surcroît, relativement à la participation et à l'engagement politiques, l'utilisation d'un indice de défavorisation permettrait d'aborder sous un autre angle les facteurs explicatifs déjà connus à ce jour, enrichissant par le fait même les travaux spécifiquement consacrés à l'étude de ces questions.

Pour revenir dans le champ du politique, on retient tout de même que l'identité ethnique ne peut être une fin en soi; comme dans le cas des femmes, il s'agit d'une identité sociale donnée (être d'origine ethnique minoritaire), laquelle doit permettre de former des identifications collectives permettant de déboucher sur l'action politique.

Un dernier mot sur la mise de l'avant de propositions de proportionnalité. Si on décide d'aller de l'avant avec ces dernières, il faudra les appuyer sur une argumentation politique fondée sur la nécessité de rattraper un déséquilibre inscrit dans le fonctionnement paradoxal des institutions politiques. De telles mesures, en effet, fonctionnent presque toujours dans le cadre d'oppositions qui, logiquement s'excluent mutuellement, bien qu'elles doivent trouver des compromis qui soient acceptables par tous. Donc, quelles que soient les propositions à venir, elles ne sauraient consacrer l'ethnicité comme un droit d'être représenté; au contraire, elles devraient affirmer, pour les groupes sociaux traditionnellement évincés de la gestion des affaires publiques, la nécessité d'y avoir leur place afin de pouvoir défendre leurs intérêts. En plus de favoriser la cohésion sociale et la bonne gouvernance, l'établissement d'une forme d'équité dans la représentation, qu'elle soit ethnoculturelle ou qu'elle s'applique à tout autre groupe exclu du processus politique de représentation, ne manquera pas de susciter des débats politiques sur la légitimité de telles mesures. Or, c'est le propre de la démocratie de proposer des structures communes d'action et il revient à la sphère du politique d'alimenter le dialogue portant sur les revendications politiques autour des questions de représentation proportionnelle et équitable.

¹⁰⁴. On a appris que le Service d'habitation de la Ville de Montréal travaillait à la constitution d'un tel indice, pour les neuf arrondissements de Montréal. Malheureusement, on nous a refusé la consultation des données préliminaires de l'étude. Pour sa part, l'INRS-Urbanisation a établi une carte de défavorisation de la RMRM à partir de ces indicateurs : familles monoparentales, ménages à faible revenu, taux de chômage et scolarité.

CONCLUSION

Ce travail visait à faire le point sur la représentation politique des groupes ethniques minoritaires dans 16 villes du Québec. Deux groupes de municipalités ont été retenues à des fins d'analyse et de comparaison : le premier, composé de 11 villes, situées dans la région métropolitaine de Montréal; le second groupe, formé de 5 villes, localisées hors de la zone montréalaise et considérées comme des capitales régionales. C'est parce que les groupes ethniques sont susceptibles d'être mieux représentés au niveau municipal que nous avons choisi cet échelon pour effectuer notre étude sur la représentation de la diversité.

Cette analyse a été accomplie tant pour les candidats qui ont brigué les suffrages lors des dernières municipales que pour les élus ayant remporté les élections. Au cours de la présente étude, nous avons établi la représentativité des groupes ethniques en distinguant les minorités visibles de l'ensemble des groupes ethniques. Le recensement des candidats et des élus issus des groupes ethniques a été effectué à partir des notes biographiques des candidats fournies par les partis politiques, en plus des dictionnaires de noms. Notre classement des candidats et des élus pour l'origine ethnique ou l'appartenance à une minorité visible¹⁰⁵ reprend celui adopté par Statistique Canada, lors du recensement de 1996. Par contre, la méthode utilisée diffère, notamment pour les minorités visibles, puisque Statistique Canada fait appel à l'auto-classement.

Le tableau que nous avons dressé permet de mettre au jour certaines des caractéristiques des candidats et des élus au niveau municipal. Il a également servi à comparer la proportion des candidats et des élus provenant des groupes ethniques et des minorités visibles avec leur part dans la population des villes concernées. En outre, notre travail s'est intéressé à la représentation des femmes des groupes majoritaires et minoritaires, dans les conseils municipaux, de même qu'à l'impact des partis politiques municipaux sur les candidatures ethniques.

Trois conclusions ressortent de notre travail. La première a trait aux candidatures. Bien qu'elles ne reflètent pas la diversité ethnoculturelle relevée dans la plupart des villes concernées, on a tout de même constaté que dans certaines villes, les candidatures ethniques sont supérieures à la proportion des groupes ethniques dans la population. Quelques villes se distinguent par leur grande diversité : on pense notamment à Côte-Saint-Luc, Saint-Léonard et Saint-Laurent. Ce constat s'explique notamment par le fait que ces villes sont majoritairement composées de descendants d'immigrants installés au Québec et à Montréal depuis quelques générations. Quant aux membres des minorités visibles, leur proportion parmi les candidatures ethniques demeure nettement en deçà de leur part dans la population et ce phénomène est observable dans toutes les villes concernées.

Une seconde conclusion concerne les élus. Constatées lors de l'étude des candidats, les différences entre les villes se reproduisent presque à l'identique au niveau des élus. Avec une

¹⁰⁵. On sait que lors des recensements précédents, l'information relative aux membres des minorités visibles était obtenue de manière dérivée, à partir de l'origine ethnique, le lieu de naissance et la langue maternelle.

particularité toutefois : la sous-représentation des élus provenant des minorités visibles est encore plus accentuée. Quels que soient les indicateurs retenus, l'examen montre en effet que les chances d'être élu lorsqu'on fait partie des minorités visibles sont toujours nettement moindres que pour les autres candidats de la majorité britannique et française ou des groupes ethniques minoritaires. De leur côté, les femmes demeurent encore sous-représentées parmi les élus, par rapport à leur présence dans la population.

Étant donné l'importance croissante des groupes ethniques dans la population, et ce sera notre troisième conclusion, on doit songer aux moyens d'accroître leur représentation politique, notamment celle des membres des minorités visibles. La représentation effective allant de pair avec la bonne gouvernance, il revient aux autorités politiques d'aller de l'avant avec des mesures destinées à instaurer une relative parité au niveau du vote, indépendamment de l'origine ethnique de l'électeur. Parce qu'il s'agit là d'une autre façon de mettre en application la démocratie de représentation, il importe de prendre le temps d'évaluer la portée de telles décisions et d'en rationaliser l'implantation. Cela passe entre autres par le développement de nouveaux outils d'analyse et l'examen d'expériences similaires, développées ailleurs.